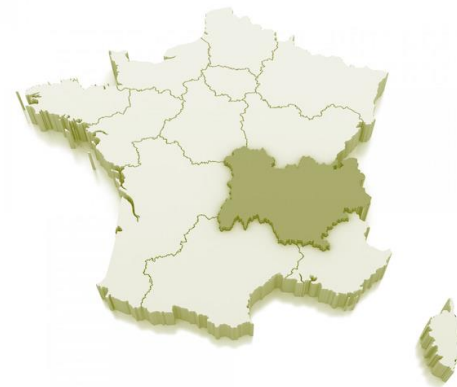


Auvergne-Rhône-Alpes



Empreinte socio-économique

Évaluation des retombées économiques
de l'industrie des Carrières et Matériaux



©Crédit photo : Freepik/macrovector

Édito

Avec la production de granulats naturels et recyclés, de Bétons Prêts à l'Emploi, de roches ornementales, l'industrie des Matériaux contribue au quotidien aux besoins des citoyens, en approvisionnant les chantiers pour la construction de logements, de locaux, de voiries, de réseaux, etc.

Mais l'intérêt d'une branche d'activité économique réside-t-elle uniquement dans la production de ces biens et services à destination de ses clients ? Cette approche masque une part de la contribution de l'industrie des Matériaux à la vitalité socio-économique d'un territoire.

En effet, rappelons-le, cette industrie est la première à répondre aux besoins via des circuits courts. Disposer d'un ou plusieurs établissements sur son territoire, c'est s'assurer d'une autonomie en matériaux de construction, d'emplois directs durables et non délocalisables, de retombées fiscales locales. C'est aussi avoir un réseau de sites en mesure de contribuer au recyclage et à la valorisation des déchets inertes du BTP mais aussi apporter une réelle autonomie stratégique et financière permettant la création et l'entretien d'infrastructures vitales ainsi que l'accès à la production de logements à des coûts mieux maîtrisés.

Enfin c'est profiter de toute une chaîne de valeur en amont et en aval (notamment par la création d'emplois chez nos fournisseurs et prestataires).

Si nous défendons de longue date la valeur ajoutée locale, cette étude réalisée par la CERC Auvergne-Rhône-Alpes est l'outil qui en mesure l'importance.

A sa lecture, vous découvrirez ainsi que l'activité des Carrières et Matériaux génère **166 millions d'euros de salaires et cotisations sociales, 21 millions d'impôts et taxes**, salarie **3 500 emplois directs** et soutient près de **12 500 emplois indirects et induits** en Auvergne-Rhône-Alpes.

Jérôme MONTANÉ
Président UNICEM
Auvergne-Rhône-Alpes

sommaire

Introduction p.3

L'industrie extractive p.9

Transformation p.24

Ensemble de la filière p.33

Méthodologie p.39



Introduction

Une industrie indispensable à l'économie régionale

La ressource minérale est une matière première indispensable à l'aménagement du territoire, à la construction des ouvrages du Bâtiment et des Travaux Publics, sous sa forme naturelle (sables, gravillons, argiles, gypse...), recyclée ou bien après transformation (bétons, enrobés bitumineux, produits en béton, tuiles, plâtres...).

Chaque année, plus de **50 millions de tonnes* de matériaux** issus des carrières d'Auvergne-Rhône-Alpes sont ainsi nécessaires à l'économie régionale ou commercialisées à l'échelle nationale voire internationale pour des applications industrielles spécifiques.

Les productions de granulats, de Béton Prêt à l'Emploi et de roches ornementales de construction représentent **un chiffre d'affaires annuel de plus de 1,2 milliard d'euros*** en région.

La région se positionne au 1^{er} rang des régions françaises en matière de tonnages produits*

Plus de **3 500 collaborateurs** sont directement impliqués dans l'ensemble de ces activités.

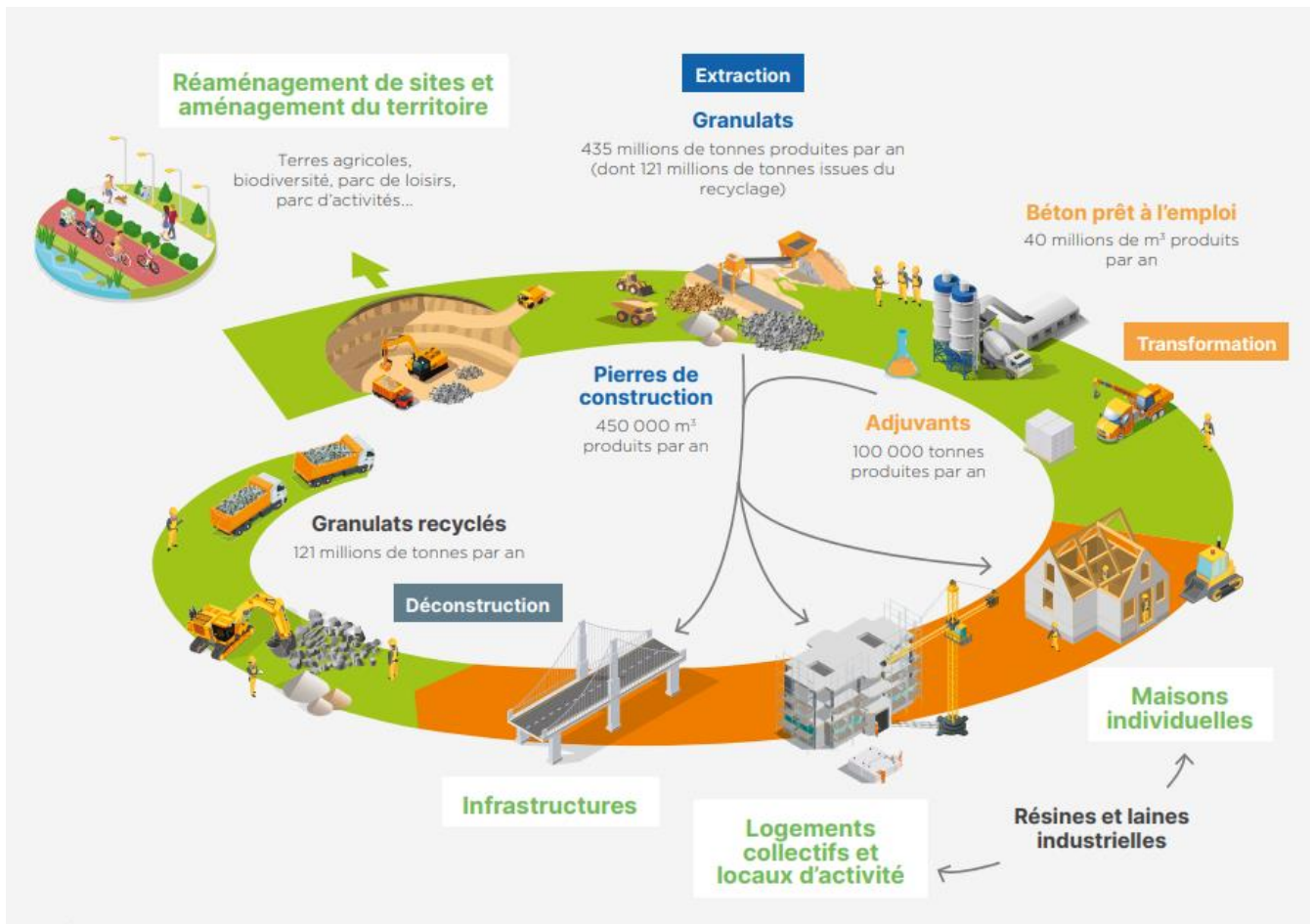
À ce chiffre s'ajoutent les emplois indirects soutenus chez de nombreux fournisseurs et prestataires de services.

Les salaires versés aux employés, les retombées fiscales ainsi que le soutien financier à des associations sportives ou culturelles contribuent également à la vie économique de nombreuses communes.

La présence d'une carrière sur un territoire et sa durée de vie relativement longue font aussi de cette industrie un élément structurant du tissu économique local, tout particulièrement en milieu rural.

* Données 2019

La filière des matériaux en France



Source : UNICEM – données 2019

Les industries des carrières et matériaux pour la construction regroupent deux types d'activité :

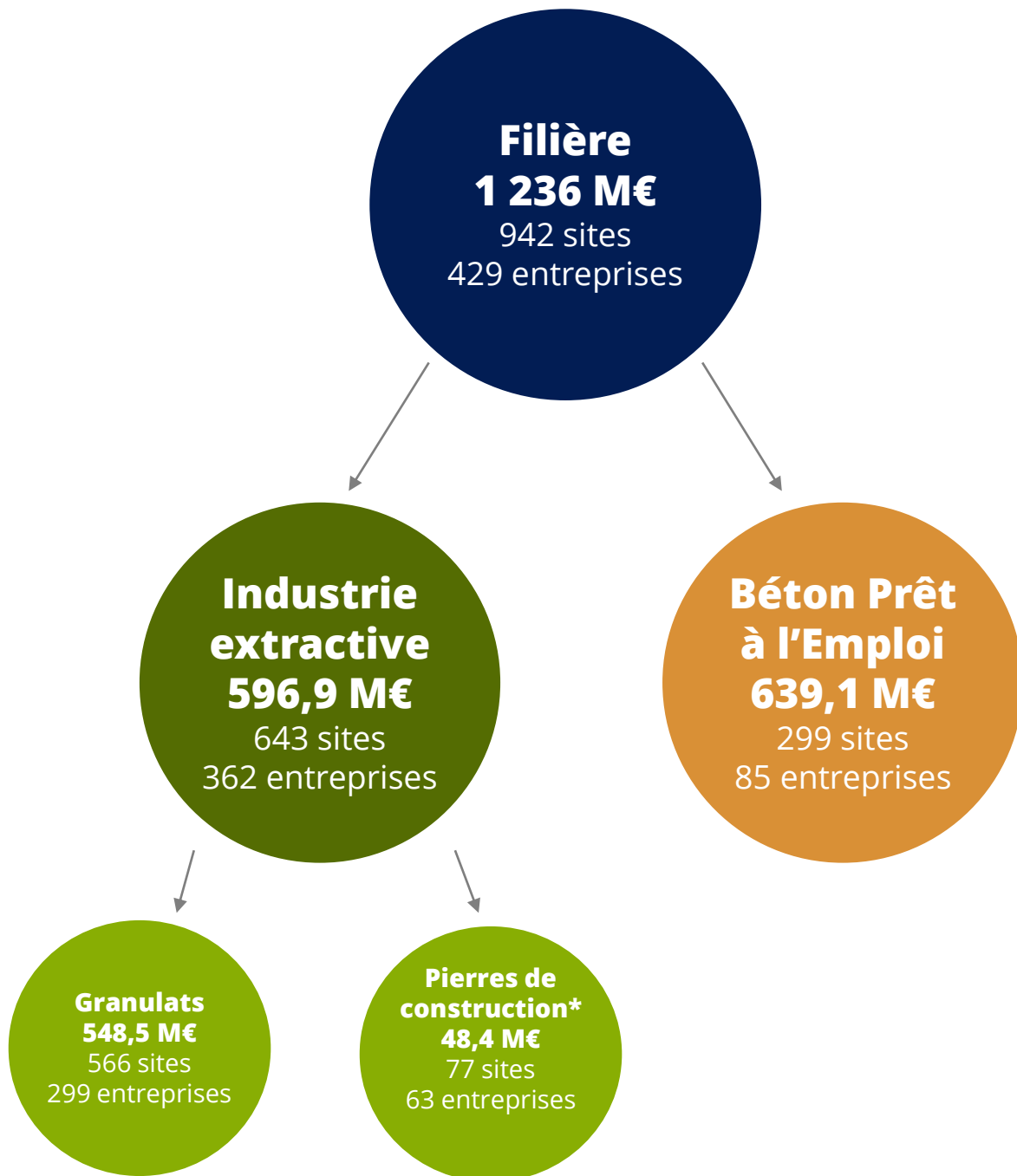
- les industries extractives (tous gisements destinés à la construction) qui valorisent les ressources géologiques telles que les roches massives, les roches meubles, le granit, ...
- les industries de transformation qui fabriquent, à partir des matières premières extraites, des produits tels que le béton prêt à l'emploi (BPE), les produits en béton (tuyaux, dalles, blocs, etc.), le ciment, ...

La production de granulats recyclés s'effectue à partir des matériaux de déconstruction.

Ces produits sont ensuite utilisés par de nombreux secteurs d'activité : le Bâtiment, les Travaux Publics, mais aussi le secteur ferroviaire (fourniture de ballast), le funéraire ou encore l'agriculture (dans le cadre de l'amendement agricole).

Cette filière a ainsi en charge la gestion de l'approvisionnement en ressource minérale et a par conséquent un rôle d'intérêt collectif.

Périmètre de l'étude en région



*Pierres de construction ou roches ornementales (taille, pierre et façonnage) et autres minéraux
Source : UNICEM - Chiffres 2019

La notion d'empreinte socio-économique appliquée à l'industrie des Carrières et Matériaux recyclés

Nota bene : les activités situées en aval de l'industrie ("les clients") ne doivent pas formellement être comptabilisées dans le calcul de l'empreinte socioéconomique.

Cependant, **certaines activités sont étroitement liées à la présence de gisements de matériaux de carrières.**

C'est le cas, par exemple, pour les centrales à béton ou d'enrobage voire les usines de préfabrication de produits en béton, qui s'installent au plus près de leurs fournisseurs de matériaux. Il est même parfois difficile de dissocier ces activités, toutes présentes sur un même site.

Aussi, certaines données notamment sur les centrales à béton sont présentées distinctement lorsque ceci est utile en complément de celles sur les carrières.

La notion d'empreinte socio-économique repose sur le principe que **les retombées économiques de l'industrie des Carrières et Matériaux recyclés ne se limitent pas à son seul champ d'activité.** Les impacts économiques sont plus larges, générés par l'ensemble des flux monétaires injectés dans l'économie.

L'approche retenue consiste à quantifier les flux financiers et à simuler leurs effets sur l'ensemble des branches d'activité. Ils peuvent être évalués à partir des valeurs comptables disponibles dans les comptes de résultat ou la comptabilité analytique des entreprises.

Les trois principaux postes de charges indispensables à connaître sont :

- les salaires versés aux salariés ;
- les achats de biens et services et la sous-traitance ;
- la fiscalité (hors impôt sur les sociétés).

L'empreinte socio-économique peut ensuite être traduite en nombre d'emplois (en équivalent temps-plein) et en termes de valeur ajoutée.

La méthodologie de calculs utilisée et adaptée aux activités des carrières s'appuie notamment **sur l'utilisation de tables entrées-sorties symétriques** permettant de modéliser les interdépendances entre les différents secteurs d'activité d'une économie donnée (cf. méthodologie page 39).



©crédit photo : Médiathèque Lafarge - Jean-Daniel Guilloux - LISEA

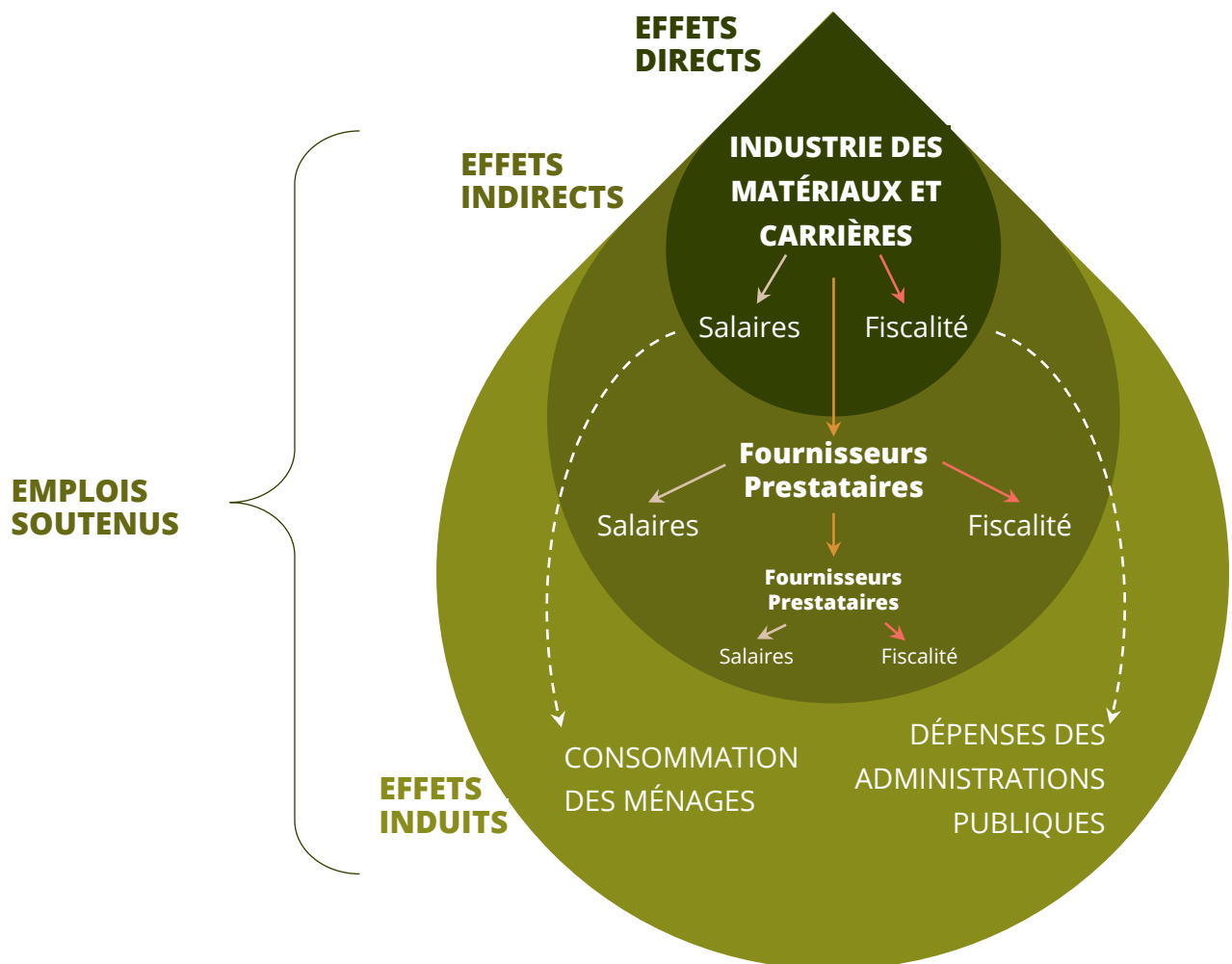
Les trois principaux effets mesurés

Les **EFFETS DIRECTS** concernent la valeur ajoutée générée par l'activité et l'emploi des collaborateurs salariés des entreprises. À cela s'ajoute aussi la fiscalité versée aux collectivités locales et à l'État.

Les **EFFETS INDIRECTS** traduisent les retombées économiques générées par les achats de consommations intermédiaires. Ces achats soutiennent des emplois. Chaque euro dépensé a un impact chez les prestataires de service, sous-traitants et fournisseurs. Ces mêmes fournisseurs et prestataires vont réaliser à leur tour des achats auprès de leurs propres fournisseurs, etc.

Les **EFFETS INDUITS** correspondent aux dépenses de consommation effectuées par les employés grâce aux rémunérations versées. Elles génèrent aussi des effets d'entraînement sur l'ensemble de l'économie.

L'empreinte socio-économique de l'industrie des Carrières et Matériaux



Source : CERC

Les principaux flux financiers

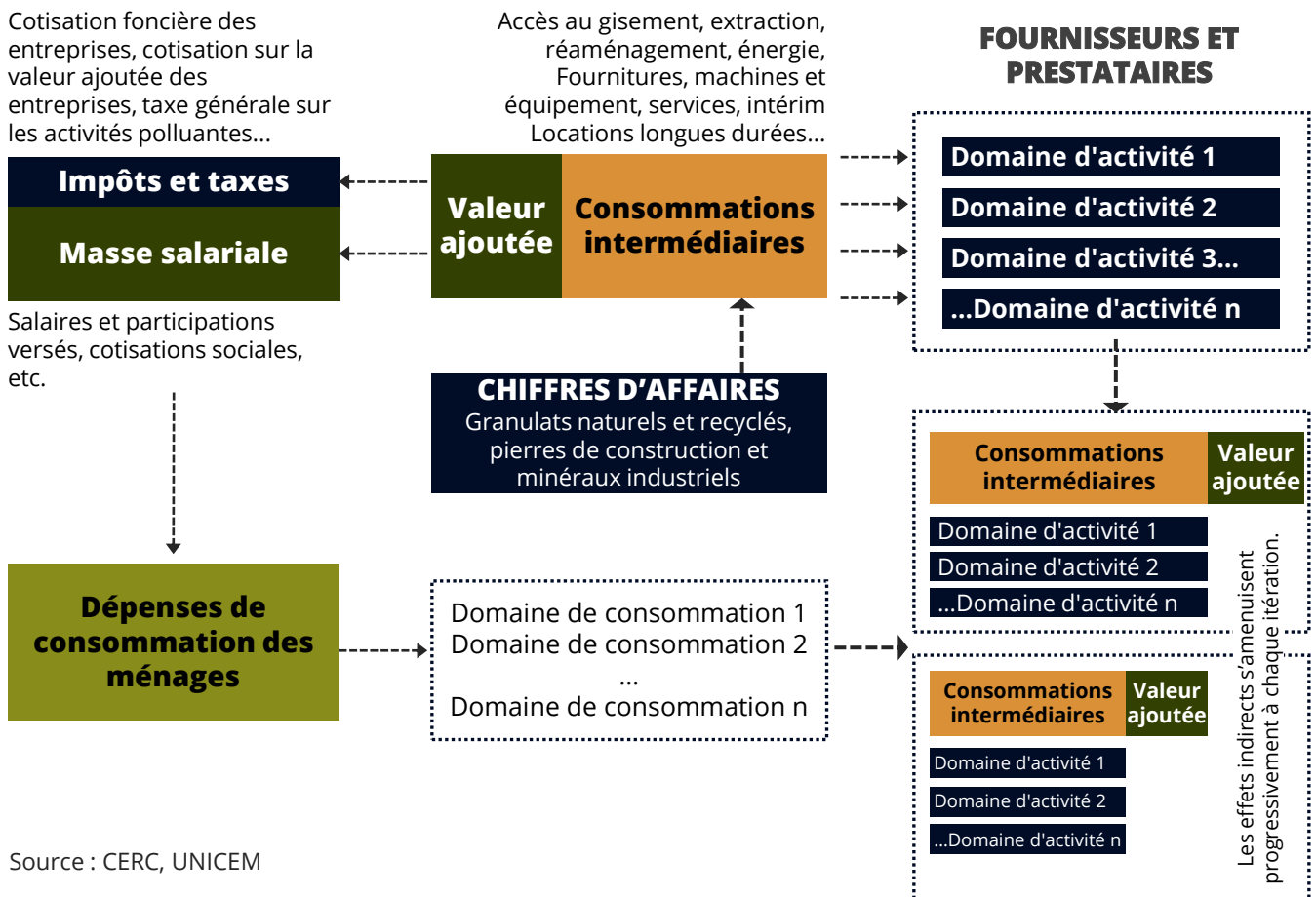
Le chiffre d'affaires des différents secteurs étudiés sera décomposé afin de connaître le montant généré :

- de consommations intermédiaires (y.c. la sous-traitance) ;
- de salaires et cotisations sociales ;
- d'impôts et taxes (hors impôt sur les sociétés).

La décomposition du chiffre d'affaires intègre les frais de manutention, de chargement et de transport. En revanche, les activités de négoce ont été neutralisées et une attention particulière a été portée aux transports confiés à des prestataires extérieurs.

Les données traduisent une situation moyenne. Selon les cas, le type de gisement, sa profondeur, les conditions d'acheminement, les volumes extraits, la répartition entre les transports sous-traités et réalisés avec sa propre flotte de véhicules modifient la structure des coûts pour chaque exploitation.

Schéma simplifié des flux financiers entrants dans le calcul de l'empreinte socio-économique



Source : CERC, UNICEM

1 L'INDUSTRIE EXTRACTIVE

Granulats, roches
ornementales et de
construction

Principaux enseignements

Une industrie au cœur des territoires

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'industrie extractive (granulats et roches ornementales et de construction) compte dans ses rangs plus de 360 entreprises en 2019, implantées sur l'ensemble du territoire régional. Cette activité est indispensable pour la construction d'infrastructures (voies ferrées, zones industrielles) mais sert également à la construction de bâtiments (immeubles, écoles, hôpitaux...).

Quels que soient le territoire et les caractéristiques de la ressource, les exigences des clients en termes de délai, les contraintes techniques ainsi que le caractère pondéreux des matériaux imposent généralement une implantation d'unités de production à proximité des lieux de consommation.

643 sites de production (hors centrales à béton) sont dénombrés soit une moyenne de près de 1,8 site par entreprise.

Des unités de production à taille humaine

Cette industrie est constituée de petites entreprises à capitaux familiaux aux côtés de filiales de grands groupes, industriels et/ou de PME / ETI de la construction, intégrant parfois les filières avales du Bâtiment et des Travaux Publics.

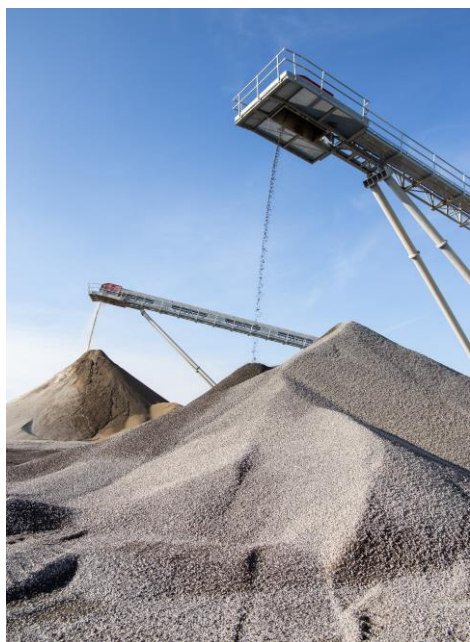
En Auvergne-Rhône-Alpes, 46% des salariés de l'industrie d'extraction et d'exploitation* exercent dans un établissement de moins de 10 salariés, 28% dans une structure de 10 à 19 salariés et le quart restant dans un établissement de 20 à 49 salariés.

S'agissant des roches ornementales et de construction, l'activité d'extraction est difficilement dissociable de l'activité de transformation.

Nota bene : une branche d'activité est un ensemble d'unités de production qui ont la même activité de production.

* Données portant sur les 2 codes APE 0811Z et 0812Z ; « Extraction de pierres ornementales et de construction, de calcaire industriel, de gypse, de craie et d'ardoise » et « Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin »

Granulats



©crédit photo : Colas - Créavision

50 Mt
de granulats produits en 2019
en Auvergne-Rhône-Alpes

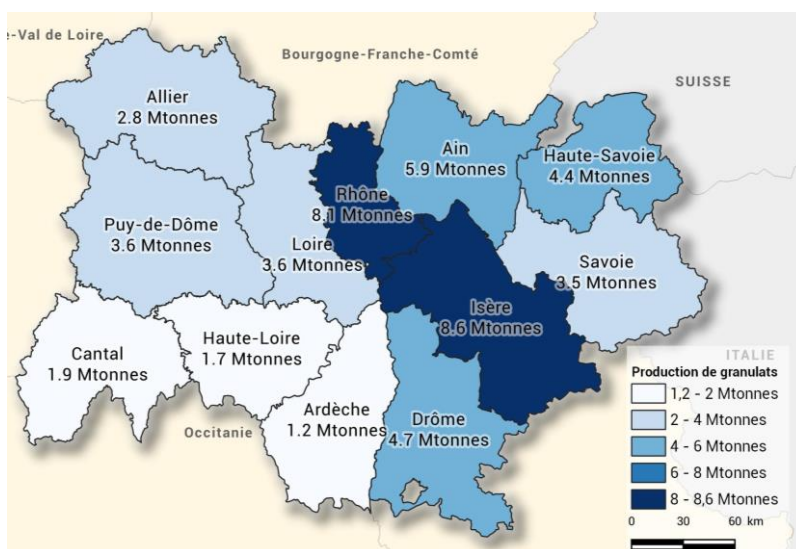
548,5M€
de chiffre d'affaires en
Auvergne-Rhône-Alpes

La production de granulats : 50 millions de tonnes pour un chiffre d'affaires de près de 550 M€

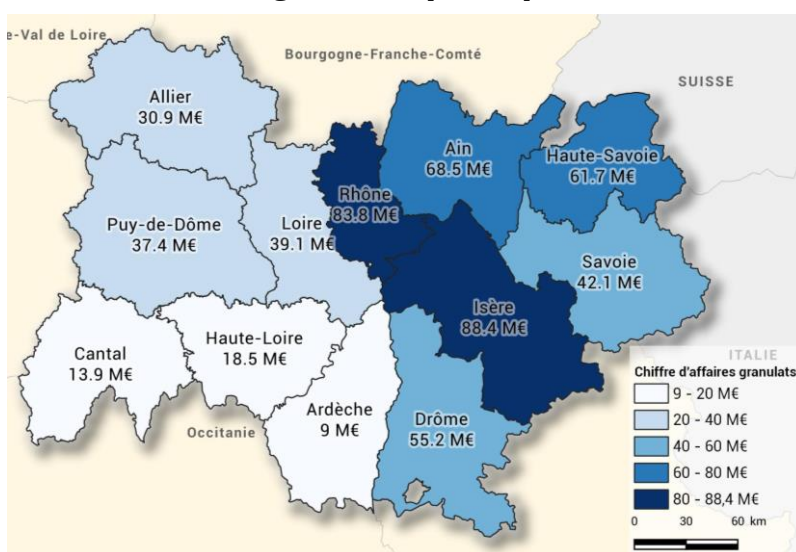
Près de 300 entreprises, réparties sur 566 sites, ont produit, en 2019, 50 millions de tonnes de granulats pour un chiffre d'affaires de 548,5 M€. Auvergne-Rhône-Alpes est la première région de France avec 14% de la production nationale.

Dans ce tonnage, les granulats issus de roches meubles représentent 56% de la production (soit près de 28 millions de tonnes) et les granulats issus de roches massives (calcaires et éruptives) 44% (22 millions de tonnes). En complément à cette production, 6,3 millions de tonnes de matériaux sont issus du recyclage sur les sites d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Production de granulats par département (en Mt)



Chiffre d'affaires granulats par département (en M€)



Source : UNICEM

Les principaux flux financiers

En 2019, les 548,5 millions d'euros de chiffre d'affaires générés par la filière granulats ont généré :

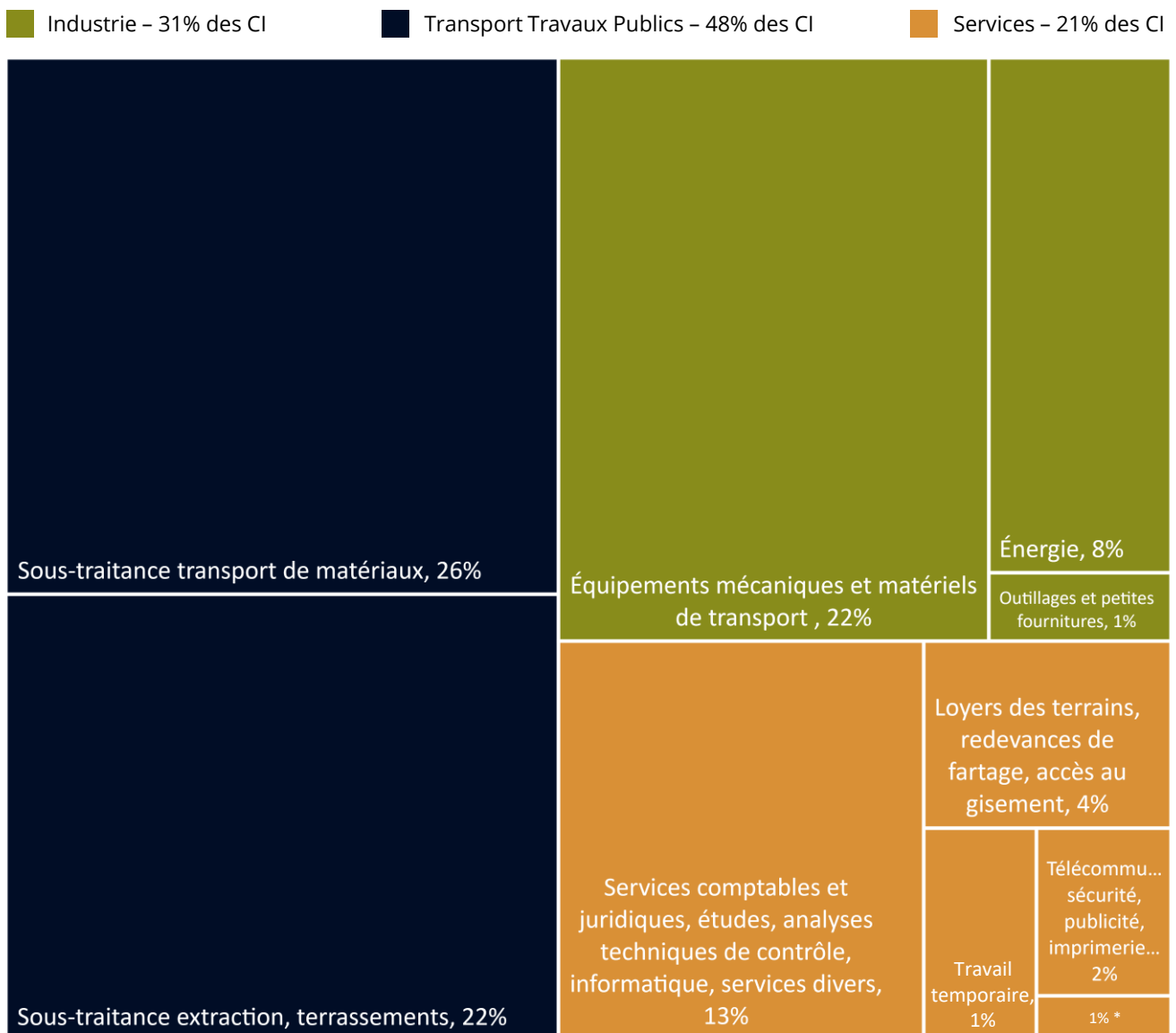
- **354 millions d'euros** de consommations intermédiaires (y.c. la sous-traitance) ;
- **88 millions d'euros** de salaires et cotisations sociales ;
- **14 millions d'euros** d'impôts et taxes (hors impôt sur les sociétés).

De multiples relations économiques avec fournisseurs et prestataires de services

Le schéma ci-dessous présente les principaux postes d'achats et charges externes identifiés et leurs poids respectifs moyens dans les consommations intermédiaires d'une carrière. Les pourcentages varient bien entendu selon les sites (cf. méthodologie page 39).

Répartition des consommations intermédiaires

% des consommations intermédiaires



*Hébergement et restauration, transport de voyageurs, péages

Source : CERC Auvergne-Rhône-Alpes



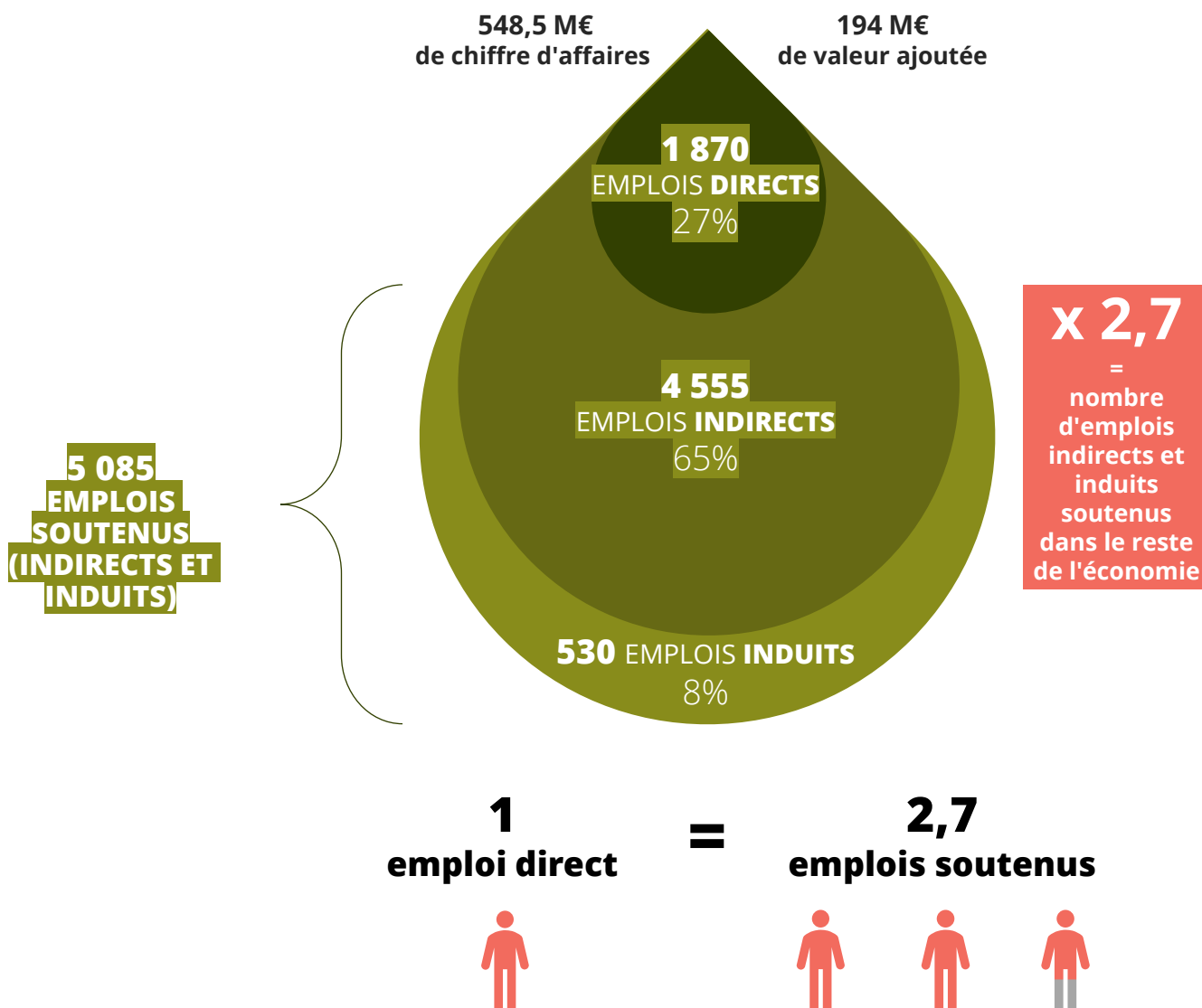
©crédit photo : Matthieu Engelen
Photothèque Eurovia

Près de 7 000 emplois directs, indirects et induits dans l'industrie des granulats

Les activités de production de granulats soutiennent **près de 7 000 emplois en tenant compte des retombées directes (1 870 emplois), indirectes (4 555 emplois) et induites (530 emplois) en Auvergne-Rhône-Alpes**. Tous ces emplois sont considérés comme non délocalisables et permettent de soutenir l'aménagement dans les territoires au travers de l'activité Bâtiment et Travaux Publics.

Le nombre d'emplois totaux soutenus est 2,7 fois supérieur au nombre d'emplois directs, c'est-à-dire que pour chaque emploi direct dans le secteur des granulats, 2,7 emplois supplémentaires sont soutenus dans le reste de l'économie.

6 955 emplois soutenus en équivalent temps-plein



Source : CERC Auvergne-Rhône-Alpes

Emplois directs :

Une majorité d'emplois ruraux

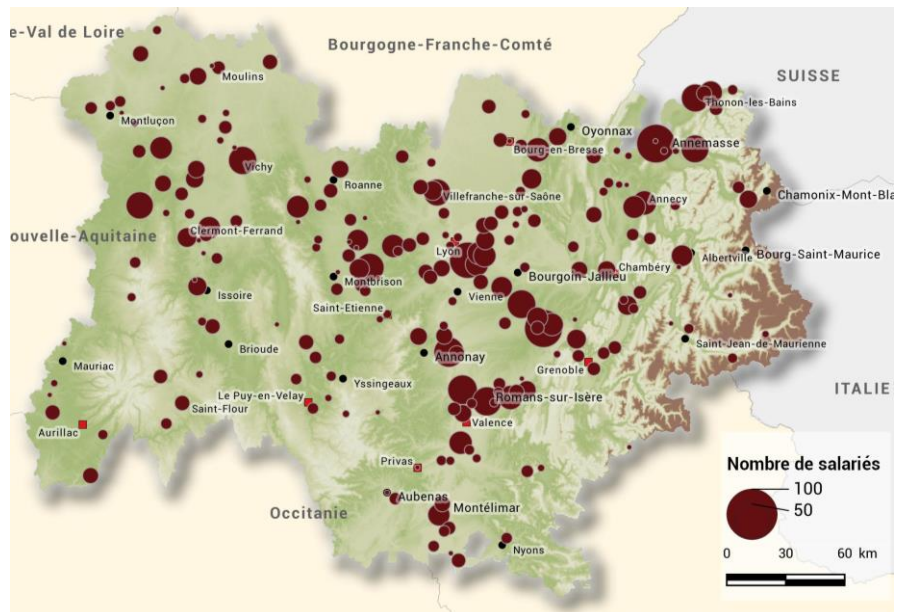
Nota bene : une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Compte tenu des spécificités du territoire marqué notamment par une forte urbanisation sur la partie Rhônalpine (près de 80% des habitants vivent dans une unité urbaine), les carrières de granulats sont de ce fait majoritairement implantées en zone urbaine : 63% des effectifs sont localisés sur ces espaces dont 18% dans les 8 unités urbaines de plus de 100 000 habitants qui composent le territoire régional.

Les sites de production constituent toutefois un réservoir important d'emplois dans les territoires ruraux et contribuent à la vitalité du tissu économique local : 37% des salariés sont en effet employés par des établissements situés en dehors de toutes unités urbaines. Ces emplois sont par nature non délocalisables.

Répartition des effectifs salariés des établissements selon les communes

NAF : 08.12Z



Source : CERC Auvergne-Rhône-Alpes, INSEE

Répartition des effectifs salariés selon la taille des unités urbaines

NAF : 08.12Z

Hors unités urbaines (U.U.)	37%
U.U. de 2 000 à 4 999 hab.	15%
U.U. de 5 000 à 9 999 hab.	7%
U.U. de 10 000 à 19 999 hab.	8%
U.U. de 20 000 à 100 000 hab.	15%
U.U. de plus de 100 000 hab.	18%

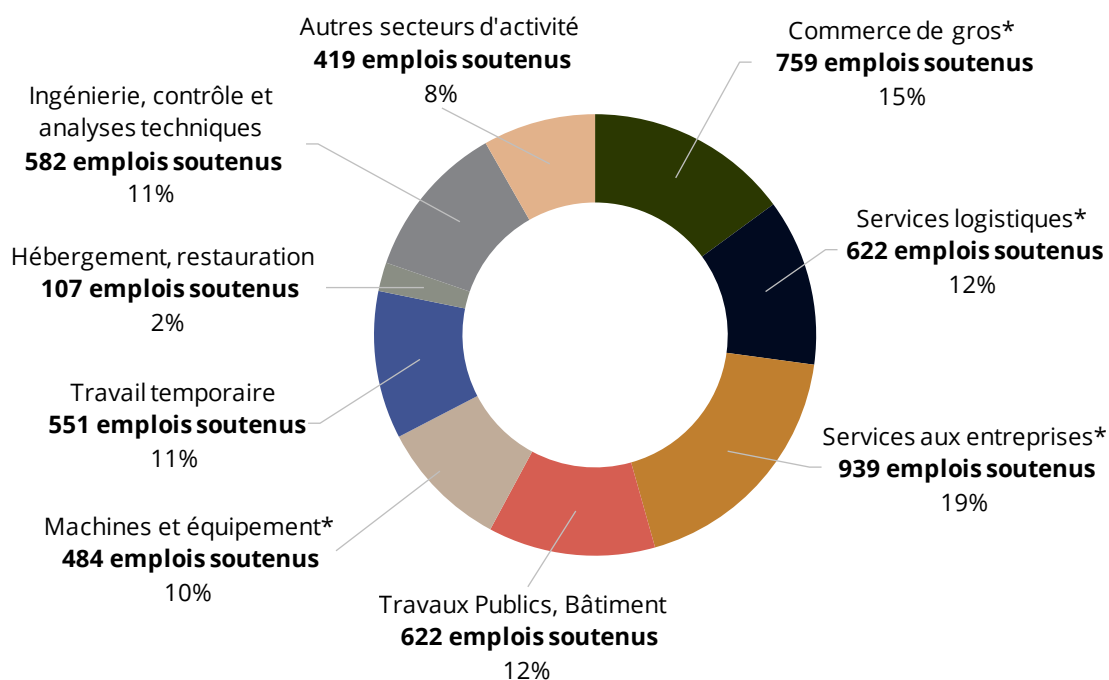
Source : CERC Auvergne-Rhône-Alpes, INSEE

De nombreux secteurs d'activité impliqués

L'ensemble des effets indirects et induits s'étendent à de nombreuses branches d'activité en dehors du cœur de métier des industries extractives. Quatre branches sont fortement impactées avec :

- près de 940 emplois soutenus (19%) dans les services aux entreprises (services comptables, financiers, juridiques, assurances, nettoyage, sécurité et autres services de soutien),
- 760 emplois soutenus (15%) dans le commerce de gros,
- et plus de 620 emplois soutenus (12%) dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics ainsi que 620 emplois également dans les services logistiques.

Répartition des emplois indirects et induits par branche d'activité



Source : CERC Auvergne-Rhône-Alpes

***Commerce de gros** : distributeurs et négociants de matériels et d'équipement, fournitures industrielles, distribution de combustibles et de produits annexes, etc.

***Services logistiques** : transport terrestre, entreposage

***Services aux entreprises** : services comptables, financiers, juridiques, assurances, nettoyage, sécurité et autres services de soutien.

***Machines et équipement** : Fabrication, entretien et réparation.

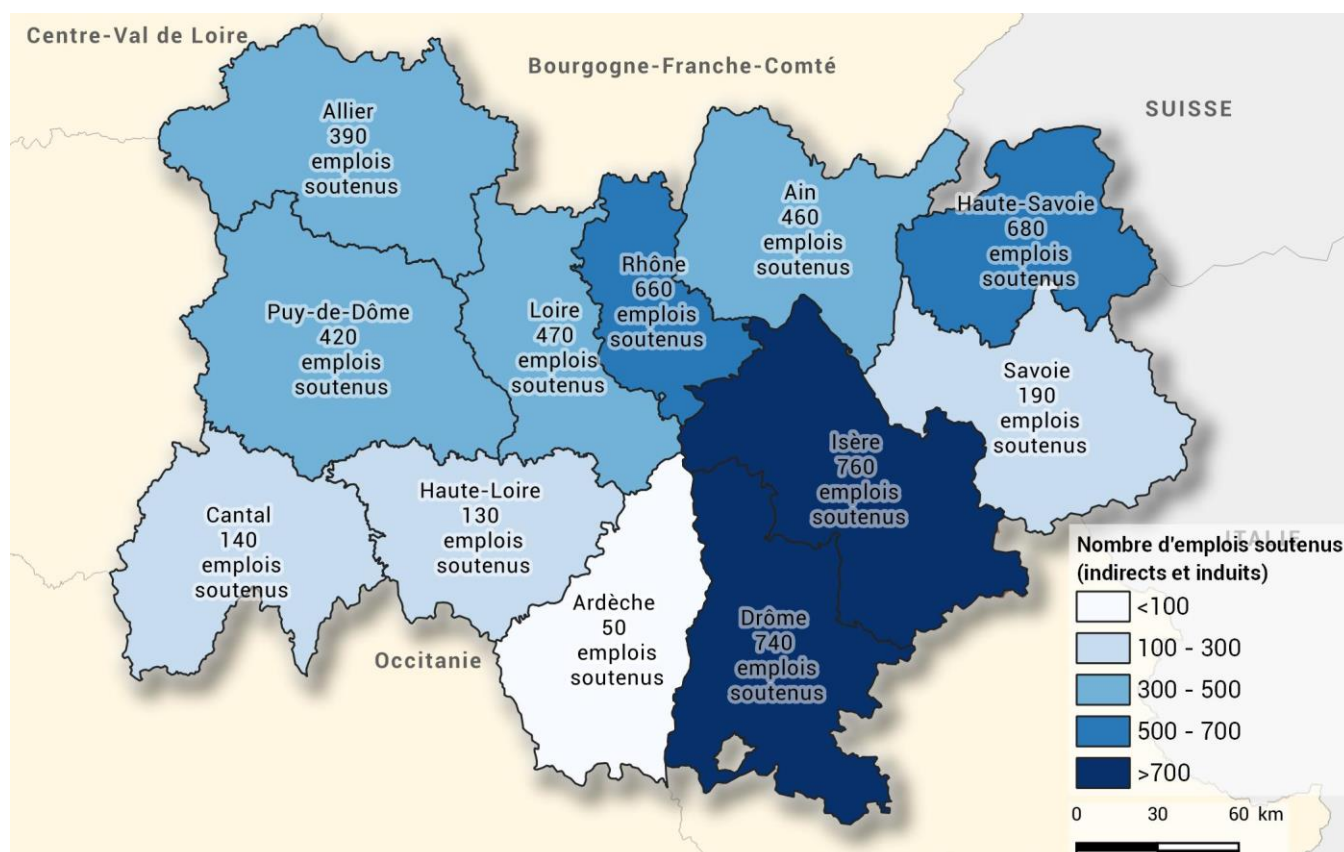
Forte hétérogénéité départementale en matière de retombées économiques

Les retombées économiques sont disparates selon les territoires avec 4 départements à l'origine de plus de la moitié (56%) des emplois soutenus (indirects et induits) par la filière granulats d'Auvergne-Rhône-Alpes : l'Isère (760 emplois soutenus ; 15%), la Drôme (740 emplois soutenus ; 15%), la Haute-Savoie (680 emplois soutenus ; 13%) et le Rhône (660 emplois soutenus ; 13%).

Suivent les départements de la Loire (470 emplois soutenus ; 9%), de l'Ain (460 emplois soutenus ; 9%), du Puy-de-Dôme (420 emplois soutenus ; 8%) et de l'Allier (390 emplois soutenus ; 8%). Les retombées économiques de la filière granulats sont plus limitées dans les autres départements (<300 emplois soutenus).

Nota bene : pour chaque département, il s'agit des emplois soutenus par les entreprises de granulats implantées sur le territoire, au-delà de leur département d'origine.

Nombre d'emplois soutenus (indirects et induits) par département



Source : CERC Auvergne-Rhône-Alpes

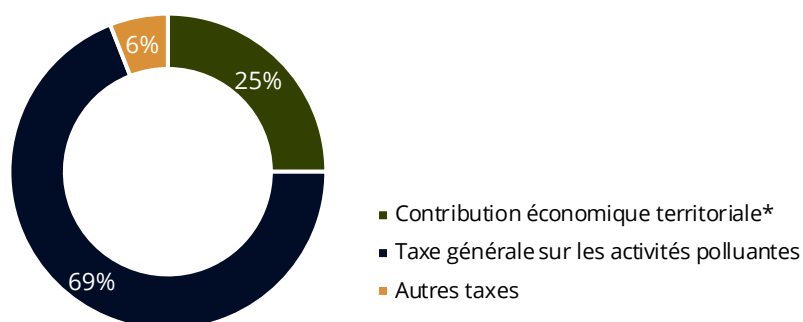
Une contribution fiscale significative pour les administrations publiques

14,5
M€

Le montant des contributions fiscales (hors impôt sur les sociétés) s'élève à près de 14,5 millions d'euros pour les granulats en région. Près de 70% de cette contribution fiscale est portée par la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) ; soit 10 millions d'euros perçus au niveau national pour l'activité granulats d'Auvergne-Rhône-Alpes. 3,7 millions d'euros concernent en grande partie la fiscalité locale et abondent les budgets des collectivités locales (25%).

Répartition de la contribution fiscale

(hors impôt sur les sociétés)



Source : CERC Auvergne-Rhône-Alpes

***Contribution économique territoriale** : cotisation foncière des entreprises, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises



©crédit photo : Axel Heise Photothèque Eurovia

Roches ornementales et pierres de construction



©crédit photo : Emmanuel Perrin,
Photothèque UNICEM

77 sites
d'extraction et de
transformation de pierres de
construction en 2019 en
Auvergne-Rhône-Alpes

48M€
de chiffre d'affaires en
Auvergne-Rhône-Alpes

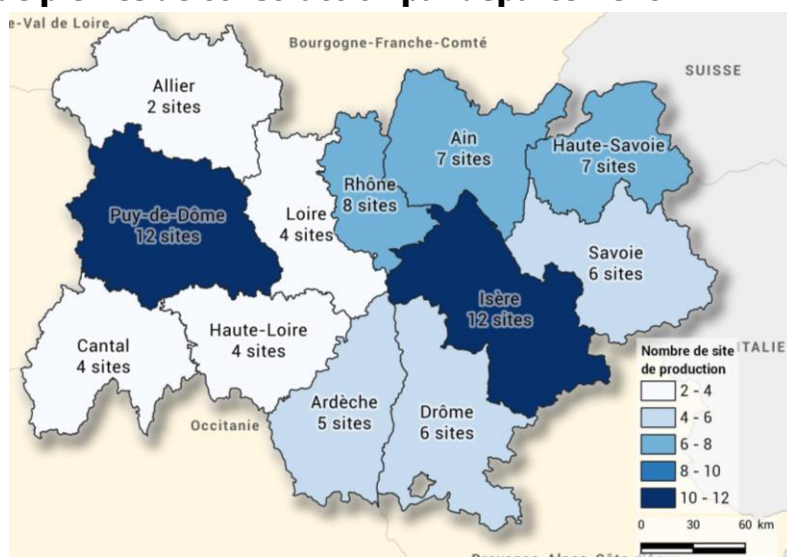
**60 entreprises ont généré un chiffre
d'affaires de 48 M€ en 2019**

En 2019, la région Auvergne-Rhône-Alpes comptabilise plus de 60 entreprises d'extraction et de transformation de pierres de construction, réparties sur 77 sites. Avec un chiffre d'affaires de 48,4M€, Auvergne-Rhône-Alpes concentre 9% du national, soit la 3^{ème} région de France derrière l'Occitanie (136M€ ; 25%) et la Bretagne (107M€ ; 19%).

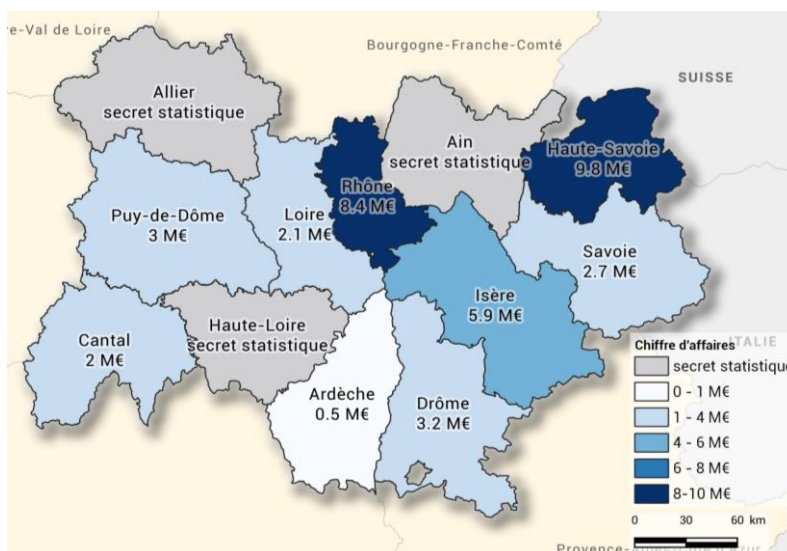
Plus en détail, 3 départements sont à l'origine de la moitié du chiffre d'affaires régional de la branche : la Haute-Savoie (9,8M€ ; 20%), le Rhône (8,4M€ ; 17%) et l'Isère (5,9M€ ; 12%).

Nota bene : les roches ornementales et pierres de construction sont des roches naturelles utilisées dans la construction et l'aménagement des bâtiments et des ouvrages d'art, la voirie, la restauration de monuments historiques et la marbrerie funéraire.

**Nombre de sites d'extraction et de transformation
de pierres de construction par département**



**Chiffre d'affaires des entreprises d'extraction et de
transformation de pierres de construction par
département (en M€)**



Source : UNICEM

Les principaux flux financiers

En 2019, les 48,4 millions d'euros de chiffre d'affaires des entreprises d'extraction et de transformation de pierres de construction ont généré :

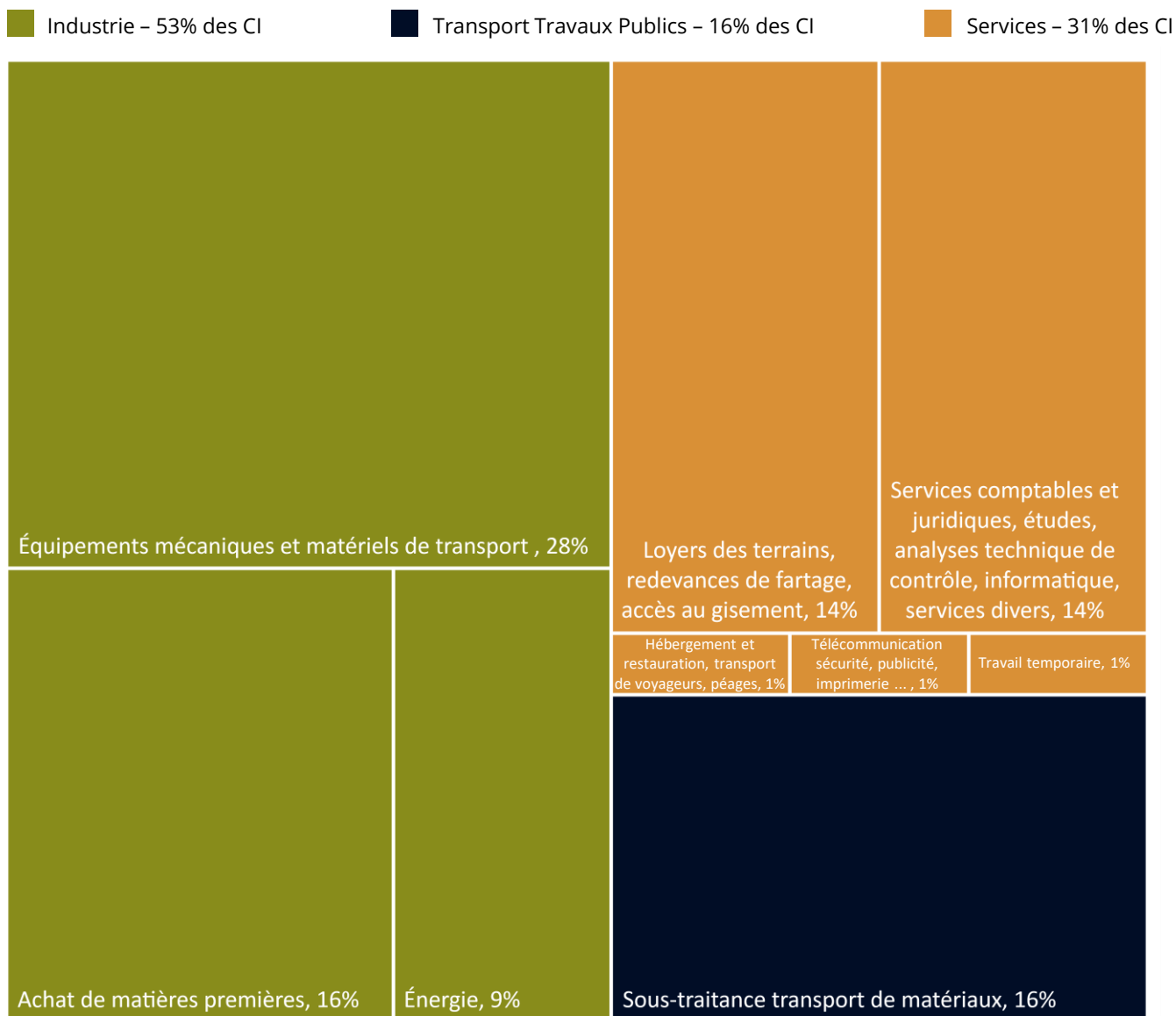
- **28 millions d'euros** de consommations intermédiaires (y.c. la sous-traitance) dont 14,9M€ dans l'industrie, 4,5M€ dans les transports et 8,7M€ dans les services
- **14 millions d'euros** de salaires et cotisations sociales ;
- **1 million d'euros** d'impôts et taxes (hors impôt sur les sociétés).

De multiples relations économiques avec fournisseurs et prestataires de services

Le schéma ci-dessous présente les principaux postes d'achats et charges externes identifiés et leurs poids respectifs moyens dans les consommations intermédiaires d'une carrière. Les pourcentages varient bien entendu selon les sites (cf. méthodologie page 39).

Répartition des consommations intermédiaires

% des consommations intermédiaires



Source : CERC Auvergne-Rhône-Alpes



©crédit photo : Céline Levain
Photothèque Eurovia

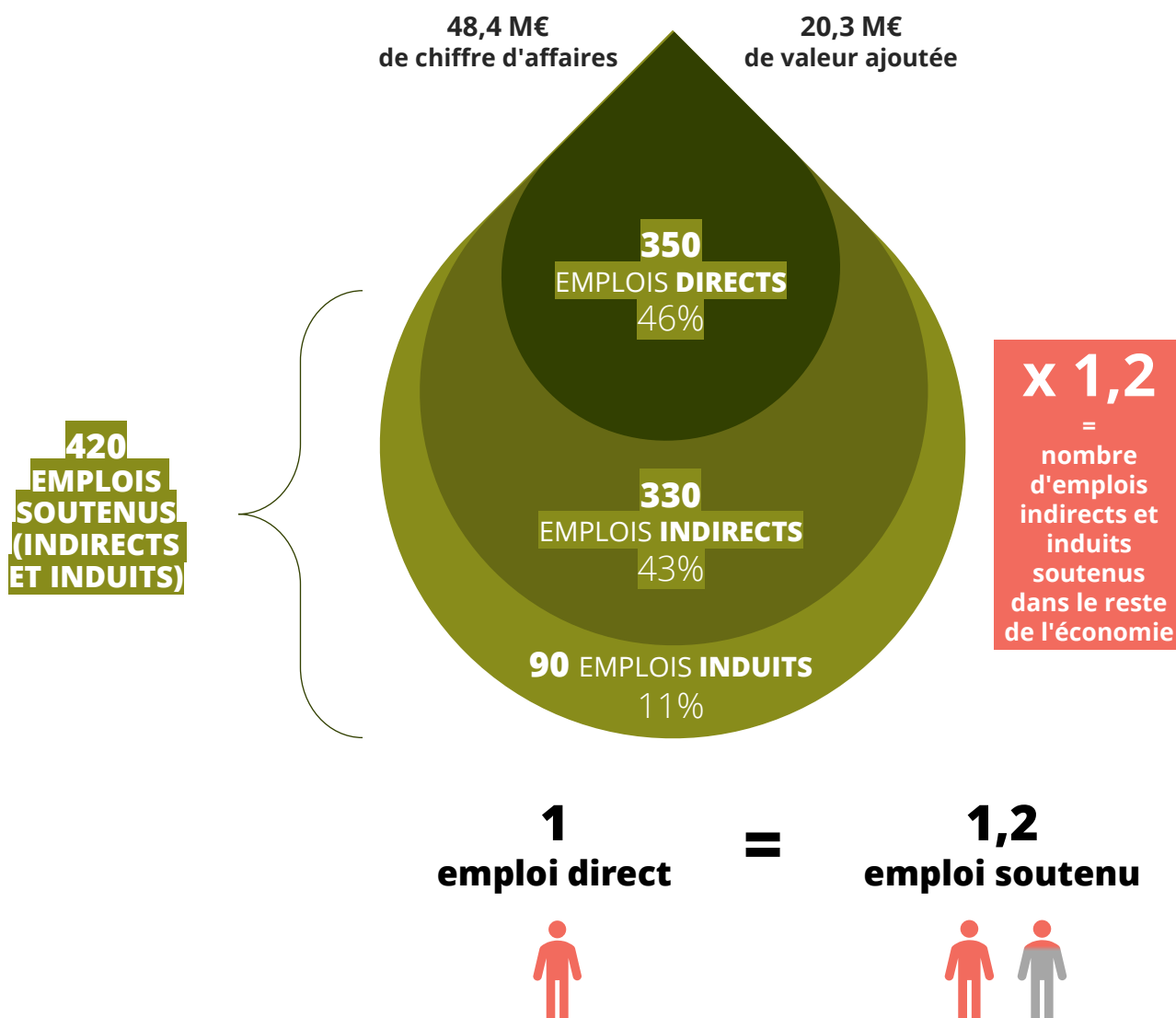
Plus de 770 emplois soutenus par l'industrie de la pierre de construction d'Auvergne-Rhône-Alpes

Les activités d'extraction et de transformation de pierres de construction soutiennent **770 emplois* en tenant compte des retombées directes (350 emplois), indirectes (330 emplois) et induites (90 emplois) en Auvergne-Rhône-Alpes**. Tous ces emplois sont considérés comme non délocalisables et permettent de soutenir l'aménagement dans les territoires au travers de l'activité Bâtiment et Travaux Publics.

Le nombre d'emplois totaux soutenus est 1,2 fois supérieur au nombre d'emplois directs, c'est-à-dire que pour chaque emploi direct dans l'activité d'extraction et de transformation des roches ornementales, 1,2 emploi supplémentaire est soutenu dans le reste de l'économie.

*Il s'agit ici uniquement des emplois soutenus par l'activité extraction et transformation de roches ornementales et de pierres de construction. Les activités funéraires, de marbrerie ou de négoce ne sont pas prises en compte ici.

770 emplois soutenus en équivalent temps-plein



Source : CERC Auvergne-Rhône-Alpes

L'industrie de la pierre de construction proche des territoires ruraux et des petites unités urbaines

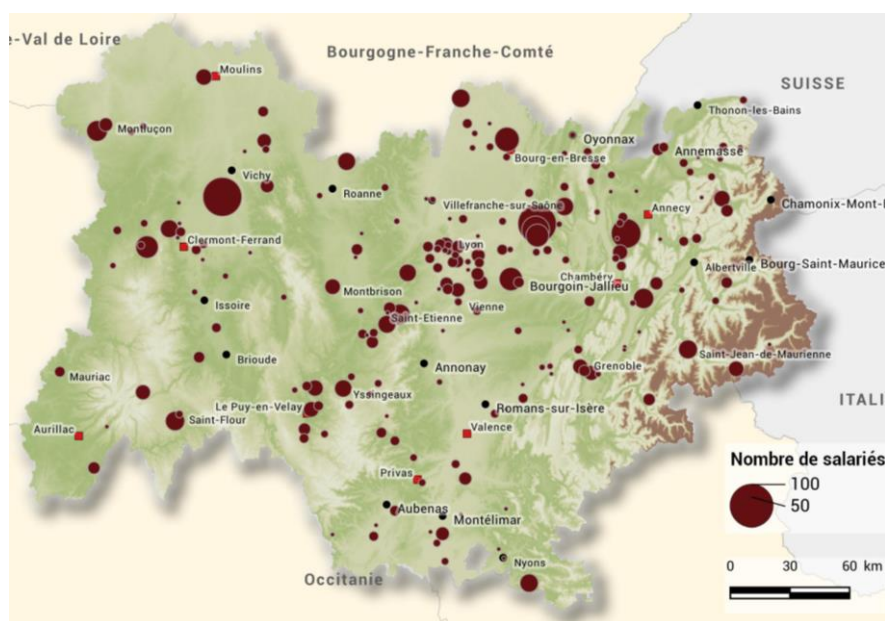
Nota bene : une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

Les carrières et les ateliers de transformation de roches ornementales et de pierres de construction contribuent à la vitalité du tissu économique local, en particulier dans le milieu rural et au sein des plus petites unités urbaines. Ainsi, 35% des effectifs salariés de la filière de la pierre de construction sont employés par des établissements en dehors de toutes unités urbaines, 33% sont localisés dans des unités urbaines plus restreintes (de 2 000 à 19 999 habitants). Les sites d'extraction et de transformation de pierres de construction constituent donc un réservoir important d'emplois au sein de ces territoires, ces derniers étant par nature non délocalisables.

Par ailleurs, près d'un tiers des salariés de l'industrie de la pierre de construction sont rattachés à des zones urbaines plus importantes : 18% au sein des 8 unités urbaines de plus de 100 000 habitants, 14% dans celles de 20 000 à 100 000 habitants.

Répartition des effectifs salariés des établissements selon les communes

NAF : 08.11 Z, 23.70Z



Source : CERC Auvergne-Rhône-Alpes, INSEE

Répartition des effectifs salariés selon la taille des unités urbaines

NAF : 08.11Z, 23.70Z

Hors unités urbaines (U.U.)	35%
U.U. de 2 000 à 4 999 hab.	13%
U.U. de 5 000 à 9 999 hab.	17%
U.U. de 10 000 à 19 999 hab.	3%
U.U. de 20 000 à 100 000 hab.	14%
U.U. de plus de 100 000 hab.	18%

Source : CERC Auvergne-Rhône-Alpes, INSEE

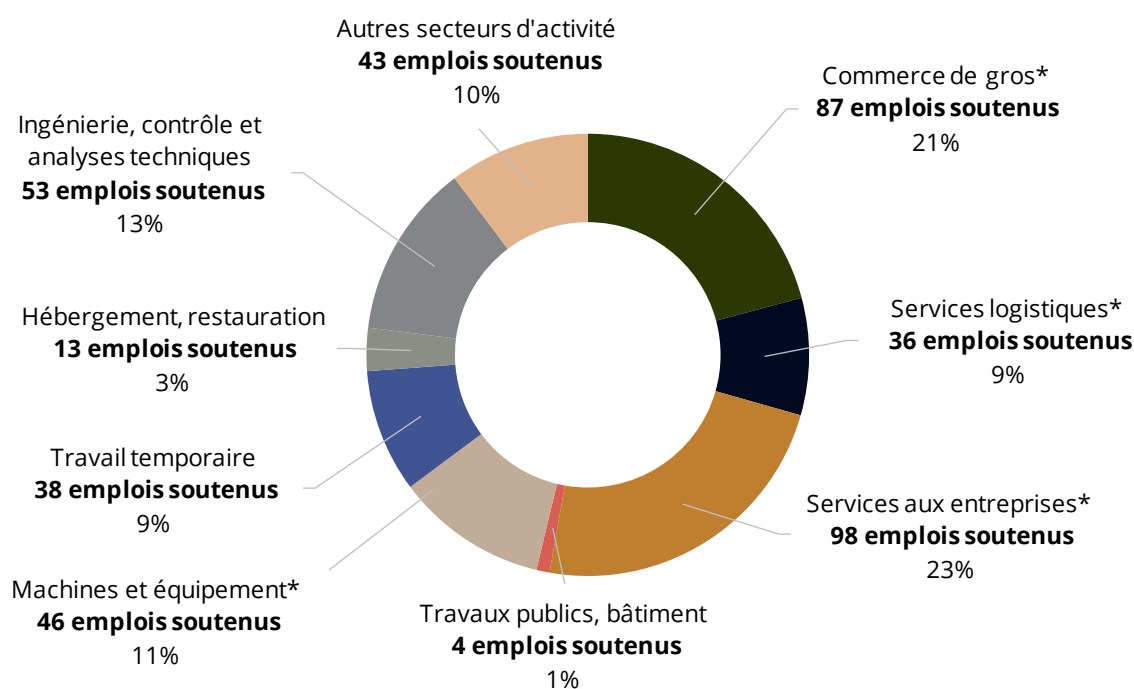
Plusieurs secteurs d'activité impliqués malgré un volume restreint d'emploi soutenu

Même si le nombre d'emplois soutenus par l'industrie de la pierre de construction s'avère relativement limité en Auvergne-Rhône-Alpes (420 emplois), l'ensemble des effets indirects et induits s'étendent à de nombreuses branches d'activité au-delà de son cœur de métier initial. Deux branches sont particulièrement concernées avec :

- un centaine d'emplois soutenus (23%) dans les services aux entreprises (services comptables, financiers, juridiques, assurances, nettoyage, sécurité et autres services de soutien),
- près de 90 emplois soutenus (21%) dans le commerce de gros

Bien que moins impactées, les autres branches d'activités profitent également des effets indirects et induits par l'industrie de la pierre de construction : entre 30 et 50 emplois soutenus pour certaines branches d'activités (ingénierie, contrôle et analyses techniques (13%) / Travail temporaire (9%) / Machines et équipement (11%) / Services logistiques (9%) / Autres secteurs d'activité (10%).

Répartition des emplois indirects et induits par branche d'activité



Source : CERC Auvergne-Rhône-Alpes

***Commerce de gros** : distributeurs et négociants de matériels et d'équipement, fournitures industrielles, distribution de combustibles et de produits annexes, etc.

***Services logistiques** : transport terrestre, entreposage

***Services aux entreprises** : services comptables, financiers, juridiques, assurances, nettoyage, sécurité et autres services de soutien.

***Machines et équipement** : Fabrication, entretien et réparation.

Des retombées fiscales qui contribuent à l'économie locale

1 M€

La contribution fiscale de la pierre de construction en région Auvergne-Rhône-Alpes s'élève à **1 million d'euros** (hors impôts sur les sociétés). Elle comprend la contribution économique territoriale (CVAE - cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - et CFE - cotisation foncière des entreprises), la taxe d'apprentissage, la taxe sur les salaires, la taxe à l'essieu, etc.

Source : CERC Auvergne-Rhône-Alpes



©crédit photo : GSM

2 TRANSFORMATION

Béton Prêt à l'Emploi
[BPE]

Principaux enseignements



©crédit photo : Photothèque SNBPE

Une industrie locale, non délocalisable qui prend en compte les enjeux environnementaux

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'industrie du Béton Prêt à l'Emploi (BPE) est composée de 299 unités de production pour 85 entreprises ayant généré un chiffre d'affaires de 639M€ en 2019.

Le BPE est un produit frais qui doit être mis en œuvre rapidement : sa mise en place dans l'ouvrage ne doit pas excéder deux heures. Les unités de production de béton sont donc situées à proximité des lieux de consommation. Leur rayon d'action est généralement compris entre 20 et 30 km.

La production de BPE s'inscrit dans une dynamique de qualité dont la durabilité est l'enjeu majeur. Pour ce faire, la production est soumise à la norme européenne (NF EN 2016/CN) renforcée par une certification volontaire (NF-BPE). Cette certification apporte la garantie, aux utilisateurs et aux prescripteurs, qu'un process qualité est mis en place afin d'assurer une livraison de produits conformes.

299 centrales BPE sont dénombrées soit une moyenne de plus de 3,5 sites par entreprise.

Un tissu économique fin

L'industrie du BPE d'Auvergne-Rhône-Alpes est composée en très large majorité d'installations de petites tailles : 90% des établissements emploient moins de 10 salariés alors que le nombre de grandes entreprises s'avère plus limité au sein du territoire (10% d'établissements d'au moins 10 salariés).

Le nombre de salariés par site de production de BPE est compris en moyenne entre 4 et 5 personnes.



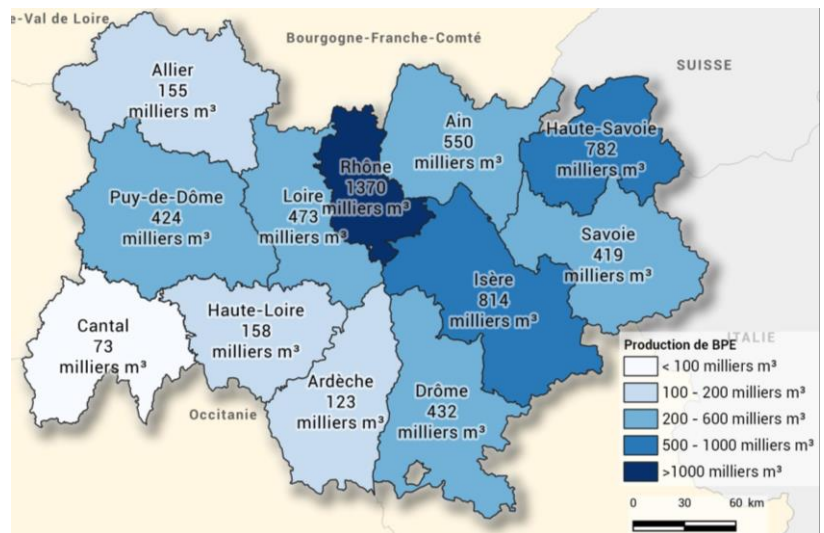
©crédit photo : photothèque Lafarge

La production de BPE : 5,8 millions de m³ pour un chiffre d'affaires de 639 M€

En 2019, l'industrie du Béton Prêt à l'Emploi d'Auvergne-Rhône-Alpes concentre 85 entreprises réparties sur près de 300 sites de production. 5,8 millions de m³ de BPE ont été produits pour un chiffre d'affaires de 639M€. Auvergne-Rhône-Alpes représente 14% de la production et du chiffre d'affaires national de l'industrie du BPE, soit la 2^{ème} région de France derrière l'Île-de-France.

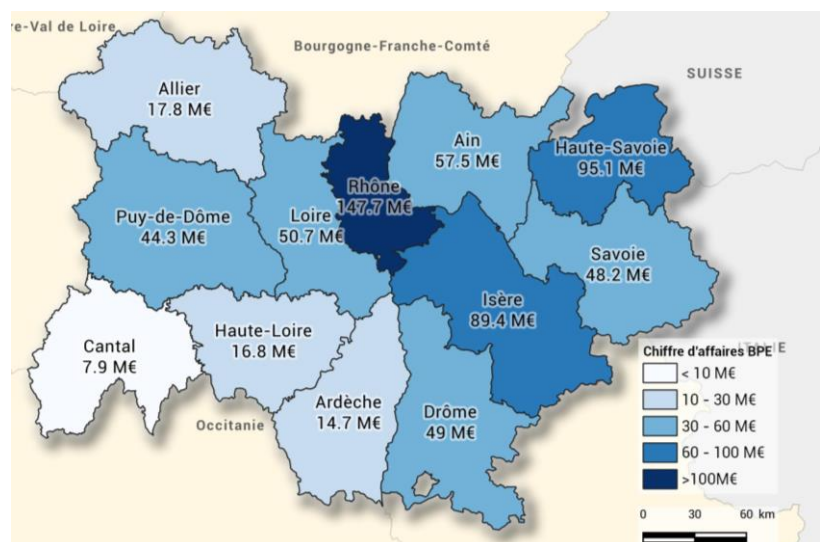
Plus en détail, 3 départements captent la moitié de la production régionale de BPE : le Rhône (1 370 milliers m³ ; 24%), l'Isère (814 milliers m³ ; 14%) et la Haute-Savoie (782 milliers m³ ; 14%), en lien avec un volume de production de logements plus conséquent sur ces territoires.

Production de BPE par département (en milliers de m³)



5,8M m³
de BPE produits en 2019
en Auvergne-Rhône-Alpes

Chiffre d'affaires BPE par département (en M€)



639M€
de chiffre d'affaires en
Auvergne-Rhône-Alpes

Source : UNICEM

Les principaux flux financiers

En 2019, les 639 millions d'euros de chiffre d'affaires des entreprises de BPE ont généré :

- **558 millions d'euros** de consommations intermédiaires (y.c. la sous-traitance) dont 407M€ dans l'industrie, 110M€ dans les transports et 40M€ dans les services
- **64 millions d'euros** de salaires et cotisations sociales ;
- **6 millions d'euros** d'impôts et taxes (hors impôt sur les sociétés).

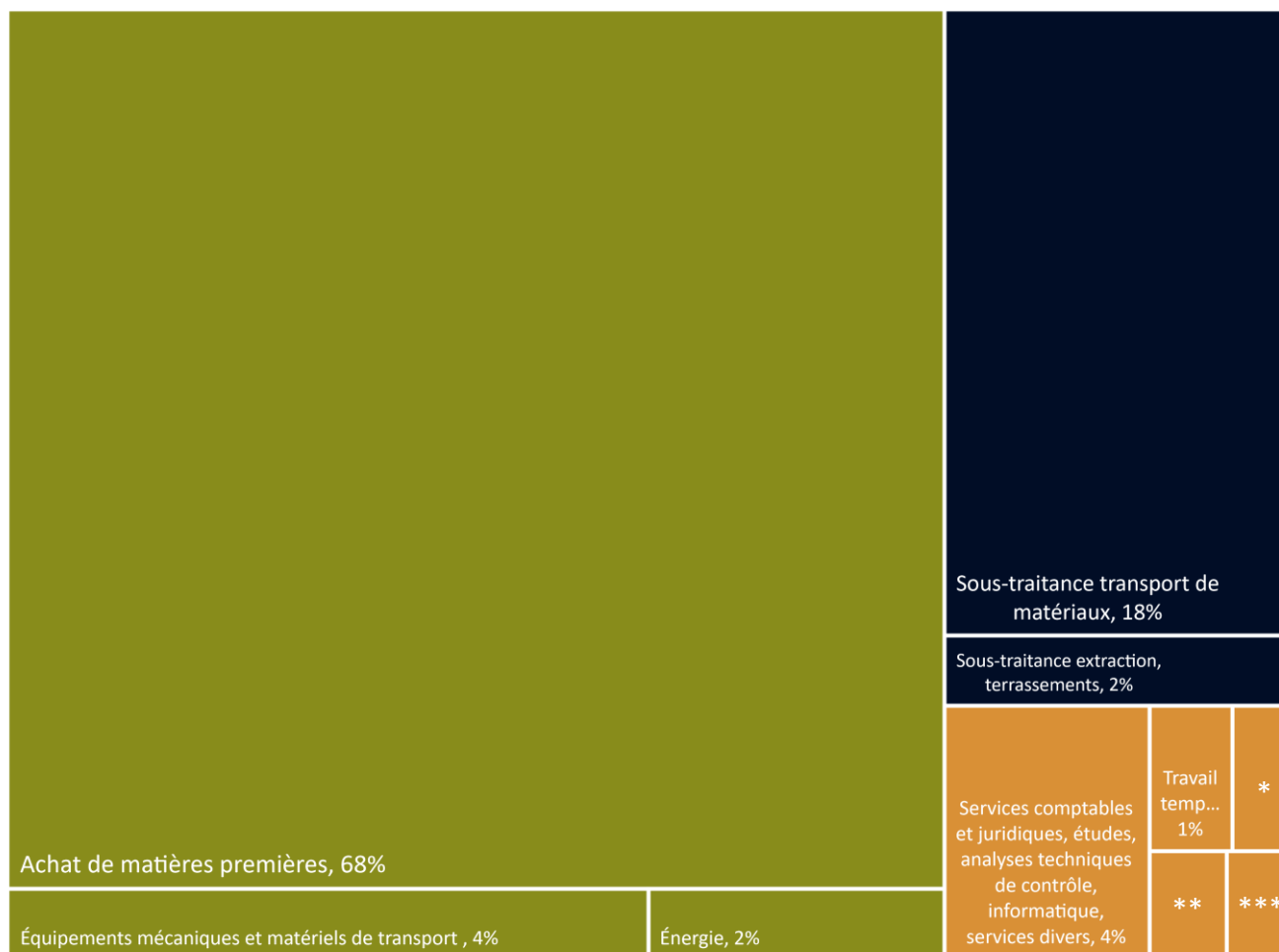
La majorité des consommations intermédiaires destinées à l'achat de matières premières

Le schéma ci-dessous présente les principaux postes d'achats et charges externes identifiés et leurs poids respectifs dans les consommations intermédiaires d'une carrière. Les pourcentages varient bien entendu selon les sites (cf. méthodologie page 39). La fabrication de BPE étant un procédé industriel de transformation de matières premières, les consommations intermédiaires d'une entreprise de production de BPE sont logiquement destinées en très grande majorité à l'achat de matières premières (68% des consommations intermédiaires et 59% du chiffre d'affaires).

Répartition des consommations intermédiaires

% des consommations intermédiaires

■ Industrie – 73% des CI ■ Transport Travaux Publics – 20% des CI ■ Services – 7% des CI



*Télécommunication sécurité, publicité, imprimerie ... , 1%
 **Hébergement et restauration, transport de voyageurs, péages, 1%
 ***Loyers des terrains, redevances de fartage, accès au gisement, 1%

Source : CERC Auvergne-Rhône-Alpes

8 770 emplois directs, indirects et induits dans l'industrie du BPE

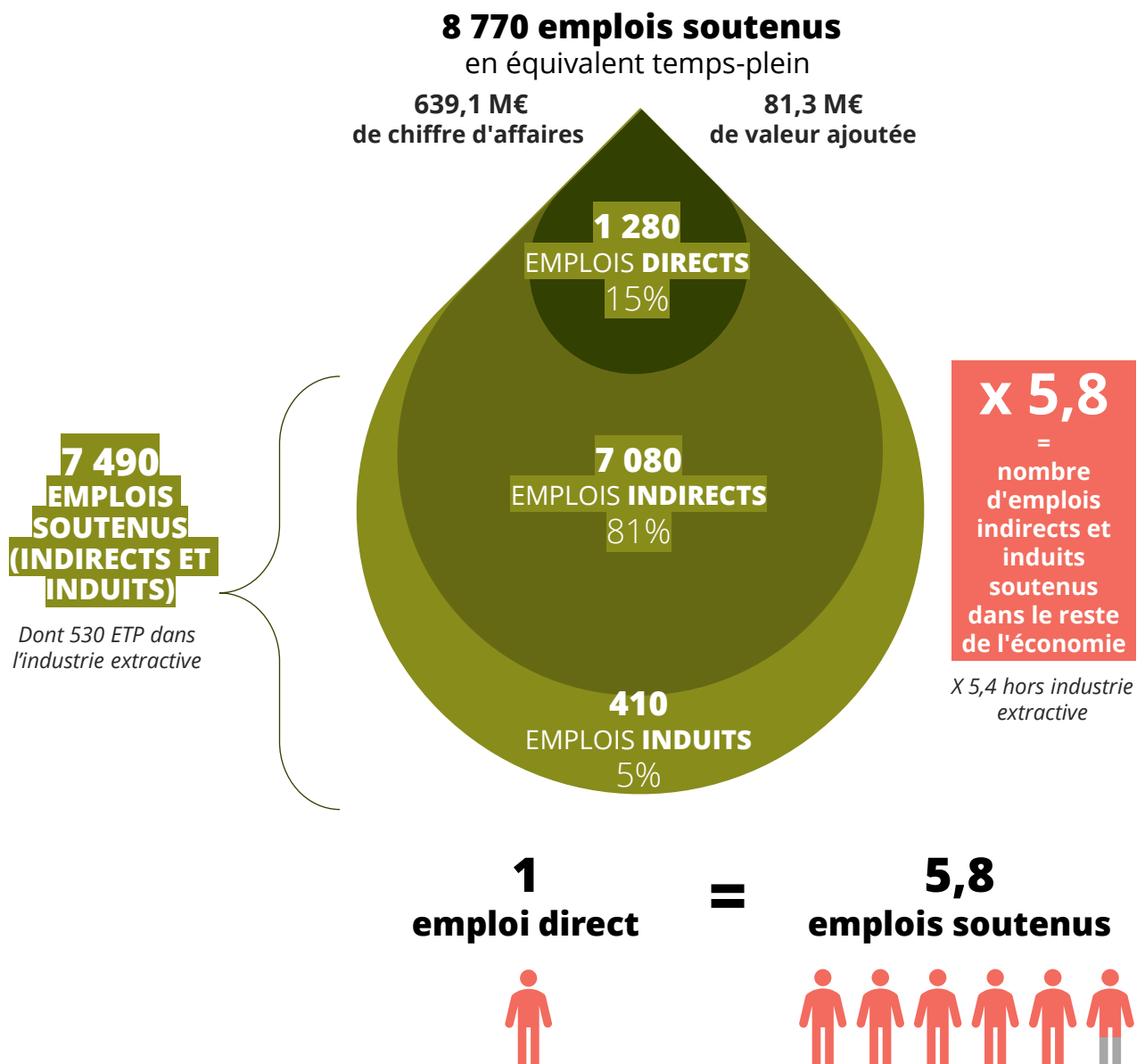


©crédit photo : Photothèque Eurovia

L'industrie du BPE en Auvergne-Rhône-Alpes soutient **8 770 emplois en tenant compte des retombées directes (1 280 emplois ; 15%), indirectes (7 080 emplois ; 81%) et induites (410 emplois ; 5%)**. Tous ces emplois sont considérés comme non délocalisables et permettent de soutenir l'aménagement dans les territoires au travers de l'activité Bâtiment et Travaux Publics.

Le nombre d'emplois totaux soutenus est 5,8 fois supérieur au nombre d'emplois directs, c'est-à-dire que pour chaque emploi direct dans l'industrie du BPE, 5,8 emplois supplémentaires sont soutenus dans le reste de l'économie. Un ratio particulièrement élevé en Auvergne-Rhône-Alpes dû à un poids plus important des consommations intermédiaires dans le chiffre d'affaires.

A noter que 7% des emplois soutenus (indirects et induits) par l'industrie du BPE régionale (530 ETP) profitent à l'industrie extractive (leurs fournisseurs de matières premières). Au final, en excluant de la chaîne de production l'industrie extractive (sans double compte), la production de BPE permet un supplément en emplois dont l'effet multiplicateur est de 5,4.



Source : CERC Auvergne-Rhône-Alpes

Un maillage de centrales BPE proche des lieux de consommation

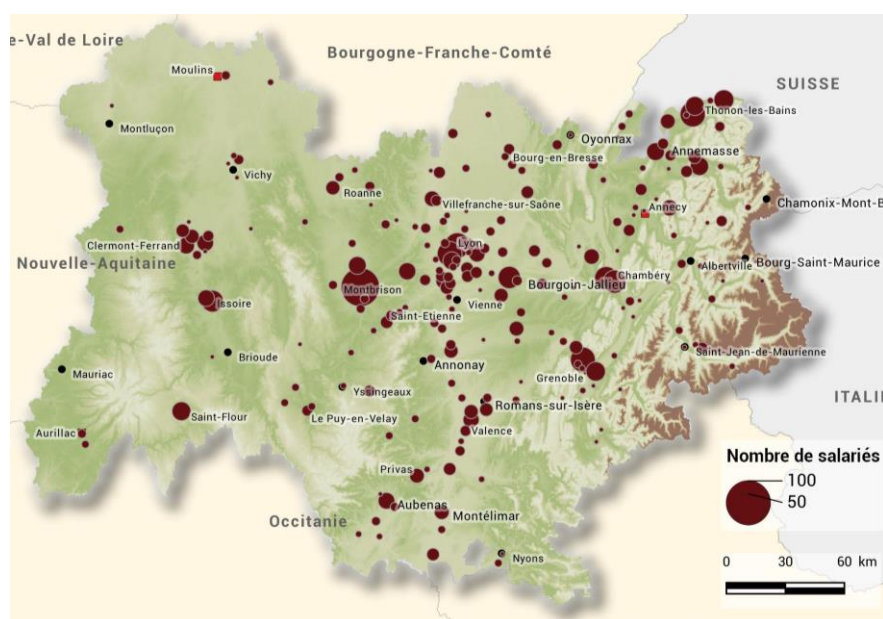
Nota bene : une unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâti continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

La mise en place du BPE ne devant pas excéder 2 heures, les structures de production doivent donc se trouver à proximité des lieux de consommation. Ainsi, la majorité des effectifs salariés de l'industrie du BPE sont concentrés dans des zones urbaines, en lien avec une demande de construction plus forte : 35% au sein des 8 unités urbaines de plus de 100 000 habitants, 30% dans celles de 20 000 à 100 000 habitants et 23% dans les unités urbaines plus restreintes (de 2 000 à 19 999 habitants).

A l'inverse, 12% des salariés sont employés dans des établissements situés en milieu rural où les volumes de construction sont plus limités. A noter que l'industrie du BPE apparaît moins prépondérante en milieu rural comparée à l'industrie extractive (37% pour la filière granulat et 35% pour la filière roches ornementales et de construction).

Répartition des effectifs salariés des établissements selon les communes

NAF : 23.63Z



Source : CERC Auvergne-Rhône-Alpes, INSEE

Répartition des effectifs salariés selon la taille des unités urbaines

NAF : 23.63Z

Hors unités urbaines (U.U.)	12%
U.U. de 2 000 à 4 999 hab.	9%
U.U. de 5 000 à 9 999 hab.	7%
U.U. de 10 000 à 19 999 hab.	7%
U.U. de 20 000 à 100 000 hab.	30%
U.U. de plus de 100 000 hab.	35%

Source : CERC Auvergne-Rhône-Alpes, INSEE

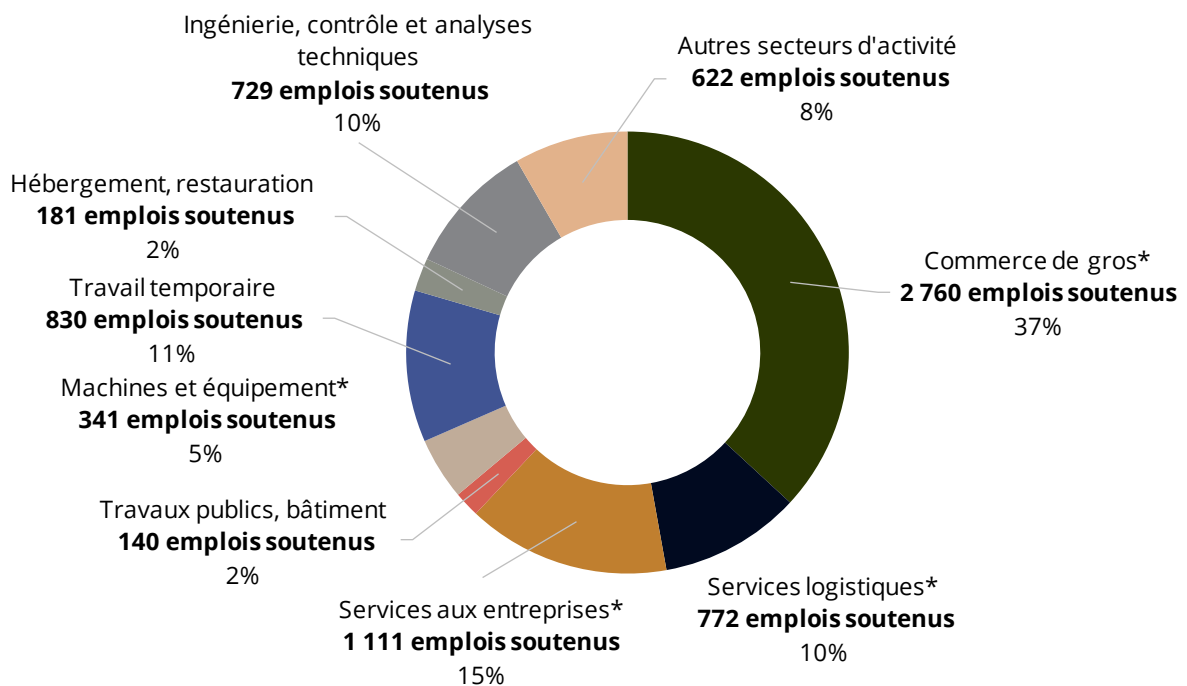
De nombreux secteurs d'activité impliqués, en particulier le commerce de gros

L'ensemble des effets indirects et induits s'étendent à de nombreuses branches d'activité en dehors du strict périmètre de production de BPE. La branche du commerce de gros est particulièrement impliquée et représente 2 760 emplois soutenus (37%) notamment pour la fourniture de matières premières et de marchandises industrielles.

Viennent ensuite les secteurs des services aux entreprises (1111 emplois soutenus ; 15%), de travail temporaire (830 emplois soutenus ; 11%), des services logistiques (772 emplois soutenus ; 10%), et d'ingénierie, contrôle et analyses techniques (729 emplois soutenus ; 10%).

Nota bene : l'industrie extractive est incluse dans cette analyse (dans la branche « commerce de gros »).

Répartition des emplois indirects et induits par branche d'activité



Source : CERC Auvergne-Rhône-Alpes

***Commerce de gros** : distributeurs et négociants de matériels et d'équipement, fournitures industrielles, distribution de combustibles et de produits annexes, etc.

***Services logistiques** : transport terrestre, entreposage

***Services aux entreprises** : services comptables, financiers, juridiques, assurances, nettoyage, sécurité et autres services de soutien.

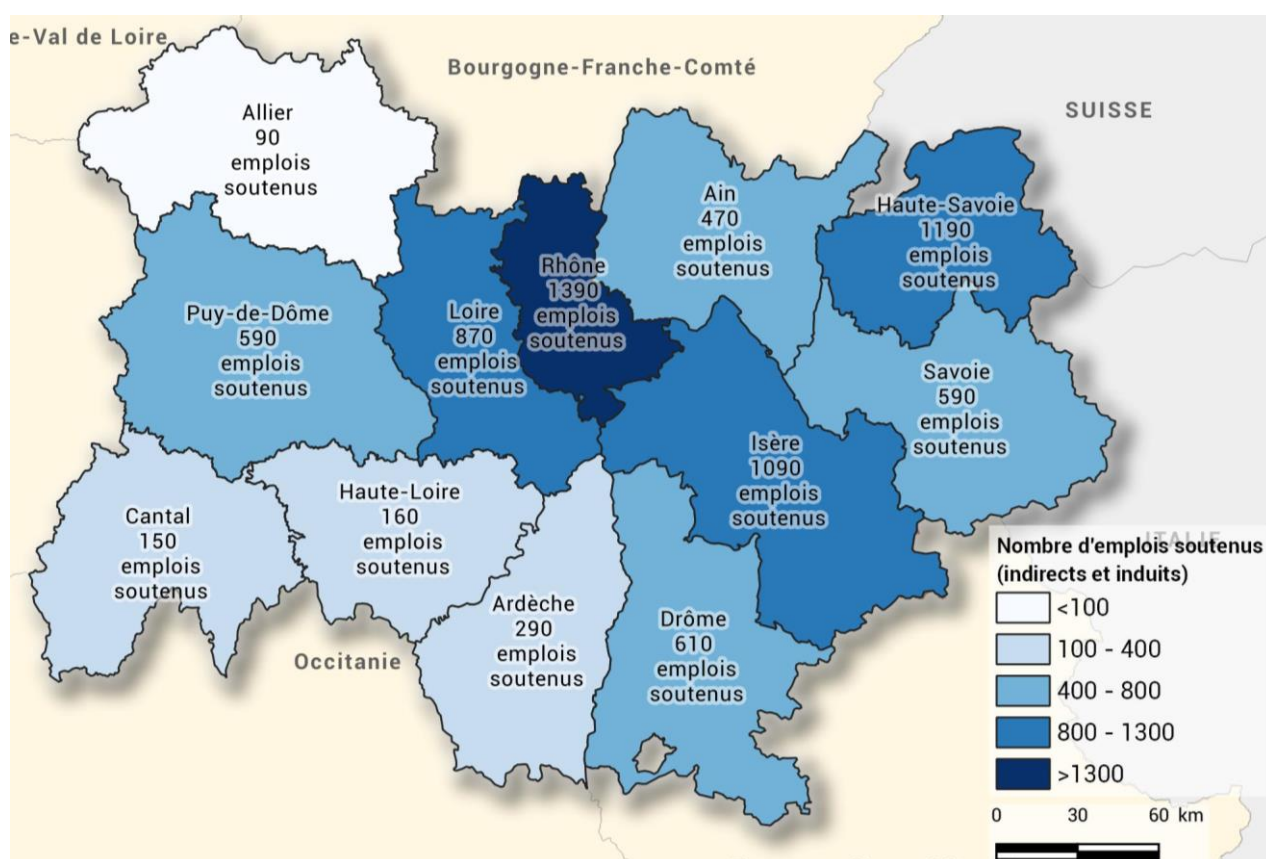
***Machines et équipement** : Fabrication, entretien et réparation.

Des disparités départementales en matière de retombées économiques

Les retombées économiques sont plus ou moins prononcées selon les territoires avec 4 départements à l'origine de plus de 60% des emplois soutenus (indirects et induits) par l'activité de production de BPE de la région Auvergne-Rhône-Alpes : le Rhône (1390 emplois soutenus ; 19%), la Haute-Savoie (1190 emplois soutenus ; 16%), l'Isère (1090 emplois soutenus ; 15%) et la Loire (870 emplois soutenus ; 12%). Suivent les départements de la Savoie (590 emplois soutenus ; 8%), du Puy-de-Dôme (590 emplois soutenus ; 8%) et de l'Ain (470 emplois soutenus ; 6%). Les retombées économiques de l'industrie de BPE sont plus limitées dans les autres départements (<400 emplois soutenus).

Nota bene : pour chaque département, il s'agit des emplois soutenus par les entreprises BPE implantées sur le territoire au-delà de leur département d'origine.

Nombre d'emplois soutenus (indirects et induits) par département



Source : CERC Auvergne-Rhône-Alpes

Des retombées fiscales qui contribuent à l'économie locale

6 M€

La contribution fiscale de l'activité de BPE en région Auvergne-Rhône-Alpes s'élève à **6 millions d'euros** (hors impôts sur les sociétés). Elle comprend la contribution économique territoriale (CVAE – cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - et CFE – cotisation foncière des entreprises), la taxe d'apprentissage, la taxe sur les salaires, la taxe à l'essieu, etc.

Source : CERC Auvergne-Rhône-Alpes



©crédit photo : photothèque UNICEM

3 ENSEMBLE DE LA FILIÈRE



©Crédit photo : Matthieu Engelen-Photothèque Eurovia

1 236M€ de chiffre d'affaires générés par l'industrie des Carrières et Matériaux en 2019

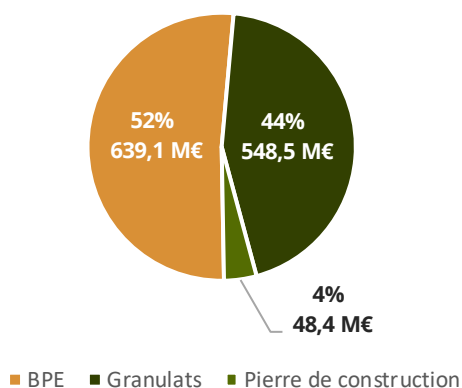
En 2019, le chiffre d'affaires de l'industrie des Carrières et Matériaux (périmètre UNICEM*) s'élève à 1 236M€ en Auvergne-Rhône-Alpes, soit 14% du chiffre d'affaires national. La région Auvergne-Rhône-Alpes est d'ailleurs la plus contributive du pays devant les régions Île-de-France (1 037M€) et Occitanie (1 030M€).

Plus de la moitié du chiffre d'affaires régional est réalisé par l'industrie du BPE (639,1M€ ; 52%), 44% par la filière granulats (548,5M€) et 4% par l'industrie de la pierre de construction (48,4M€). Auvergne-Rhône-Alpes est notamment une des seules régions du pays (avec l'Île-de-France, PACA) où la part de l'industrie du BPE dans le chiffre d'affaires de l'ensemble de la filière est supérieure à celle de l'industrie extractive.

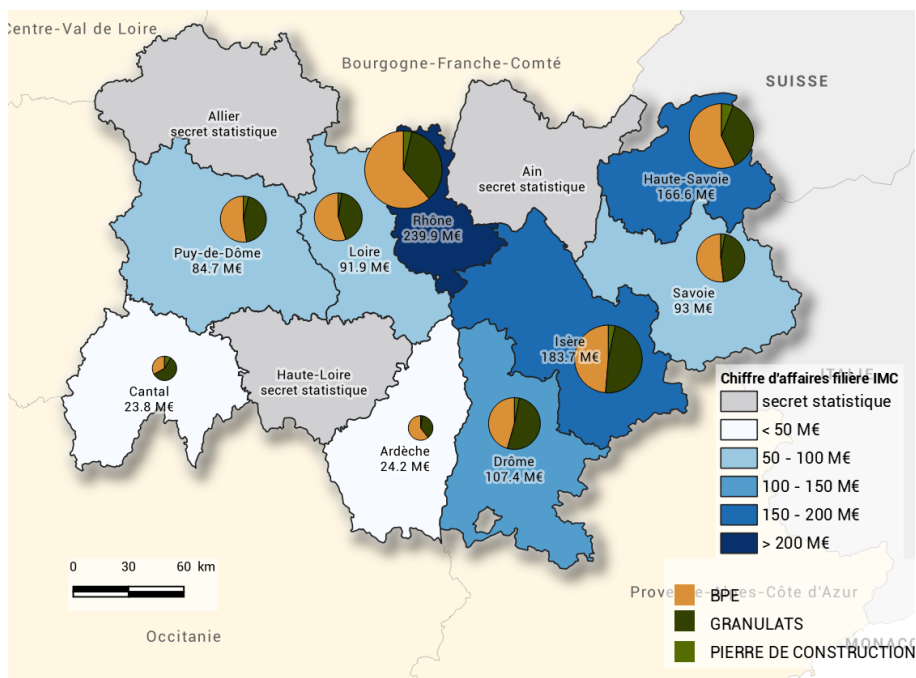
Plus en détail, 3 départements sont à l'origine de près de la moitié du chiffre d'affaires régional (48%) : le Rhône (239,9M€; 19%), l'Isère (183,7M€; 15%), et la Haute-Savoie (166,6M€; 13%), en lien avec une demande en matériaux plus forte sur ces territoires. La majorité des départements sont caractérisés par une prépondérance de l'industrie du BPE dans la chiffre d'affaires de la filière, à l'exception de l'Isère, la Drôme et le Cantal où l'industrie extractive est plus contributive.

*granulats, pierres de construction, Béton Prêt à l'Emploi.

1 236M€
de chiffre d'affaires 2019
en Auvergne-Rhône-Alpes



Chiffre d'affaires de l'industrie des carrières et des matériaux par département



Source : UNICEM

Près de 16 000 emplois directs, indirects et induits

En 2019, les **1 236 millions d'euros de chiffre d'affaires** enregistrés par l'industrie des Carrières et Matériaux (périmètre UNICEM*) ont généré :

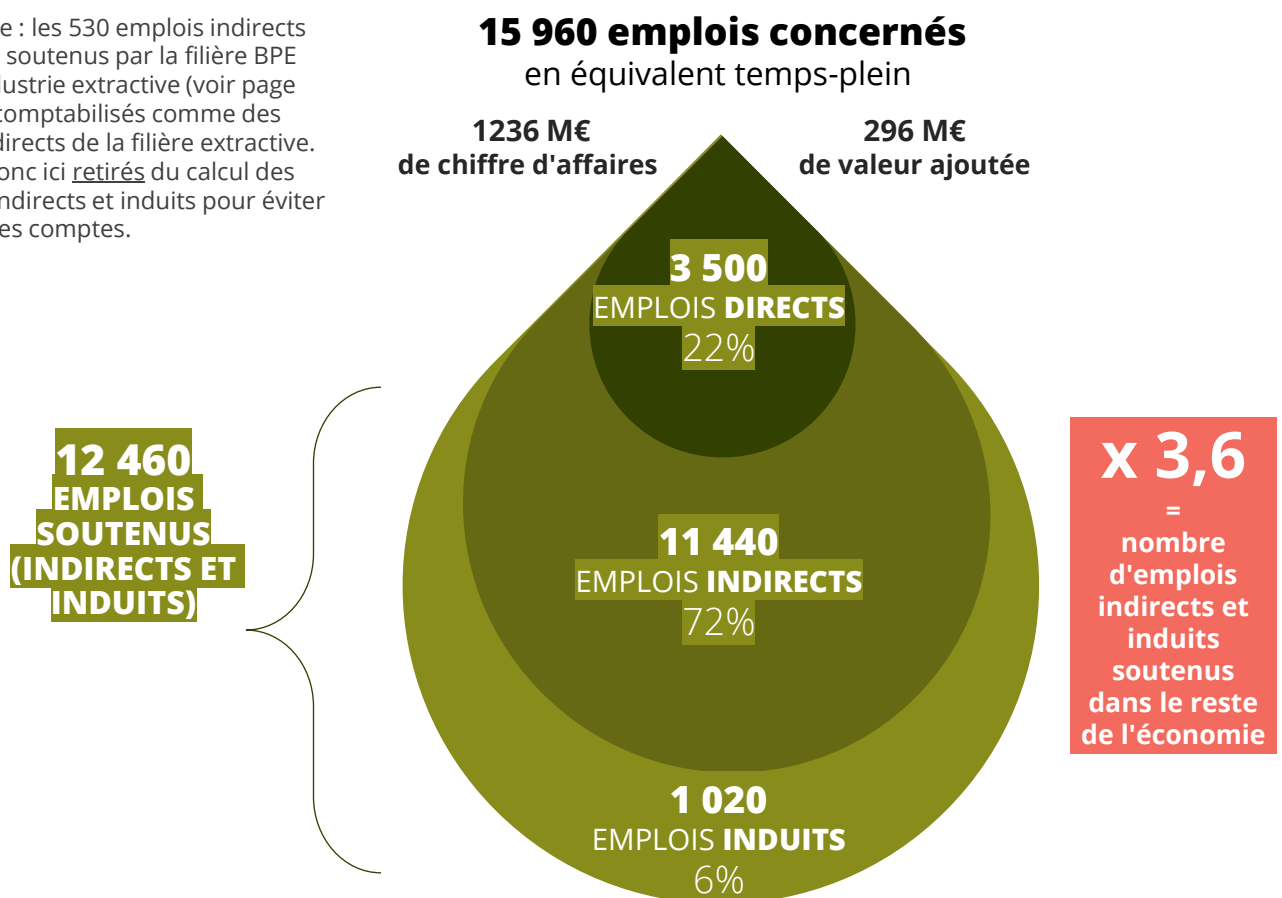
- **940 millions d'euros** de consommations intermédiaires
- **166 millions d'euros** de salaires et cotisations sociales ;
- **21 million d'euros** d'impôts et taxes (hors impôt sur les sociétés).

L'activité des carrières et matériaux contribue à la vie économique locale en créant près de **296 M€ de valeur ajoutée** et en soutenant près de **12 500 emplois considérés comme non délocalisables en tenant compte des retombées directes (3 500 emplois ; 22%), indirectes (11 440 emplois ; 72%) et induites (1 020 emplois ; 6%)**.

Le nombre d'emplois totaux soutenus est ainsi 3,6 fois supérieur au nombre d'emplois directs, c'est-à-dire que pour chaque emploi direct dans l'industrie des Carrières et Matériaux, 3,6 emplois supplémentaires sont soutenus dans le reste de l'économie.

*granulats, pierres de construction, Béton Prêt à l'Emploi.

Nota bene : les 530 emplois indirects et induits soutenus par la filière BPE dans l'industrie extractive (voir page 39) sont comptabilisés comme des emplois directs de la filière extractive. Ils sont donc ici retirés du calcul des emplois indirects et induits pour éviter les doubles comptes.



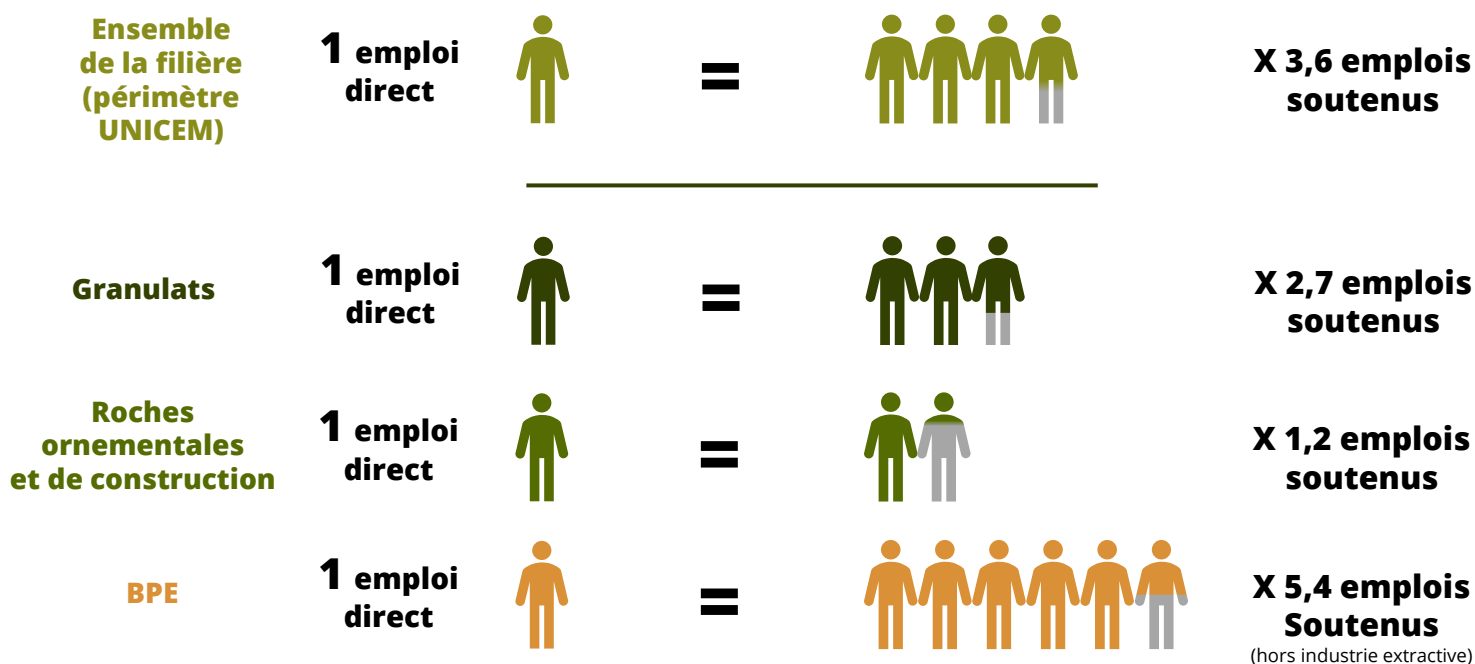
Source : CERC Auvergne-Rhône-Alpes

3,6 emplois soutenus dans le reste de l'économie par l'industrie des Carrières et Matériaux

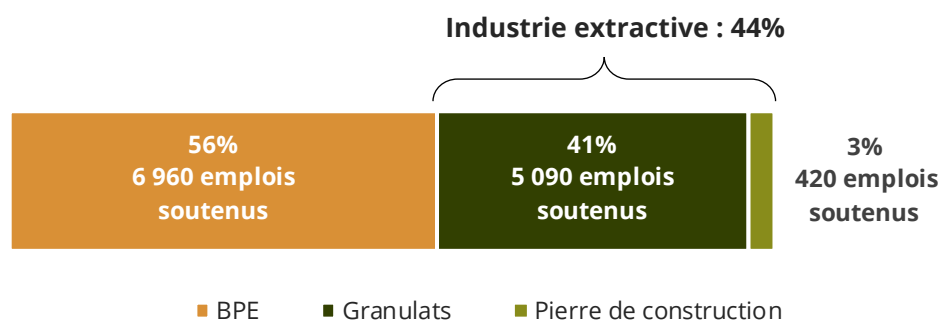
En région Auvergne-Rhône-Alpes, le nombre d'emplois totaux soutenus dans le reste de l'économie s'avère plus ou moins élevé selon le secteur. C'est l'industrie du BPE qui affiche l'effet multiplicateur le plus important en soutenant 5,4 emplois* (directs et induits) pour chaque emploi direct ; en lien avec ses consommations intermédiaires très élevées sur ce segment d'activité. Vient ensuite l'industrie des granulats pour laquelle 1 emploi direct soutient 2,7 emplois indirects et induits. L'impact du secteur des pierres de construction sur le reste de l'économie est plus limité : 1 emploi direct soutient 1,2 emploi indirect et induit.

En termes de volume d'emploi soutenu, l'industrie du BPE est à l'origine de 56% des emplois soutenus dans le reste de l'économie par l'industrie des Carrières et Matériaux, 41% pour la filière granulats et 3% pour l'industrie de la pierre de construction.

*hors industrie extractive



Répartition des emplois soutenus (indirects et induits) selon le secteur



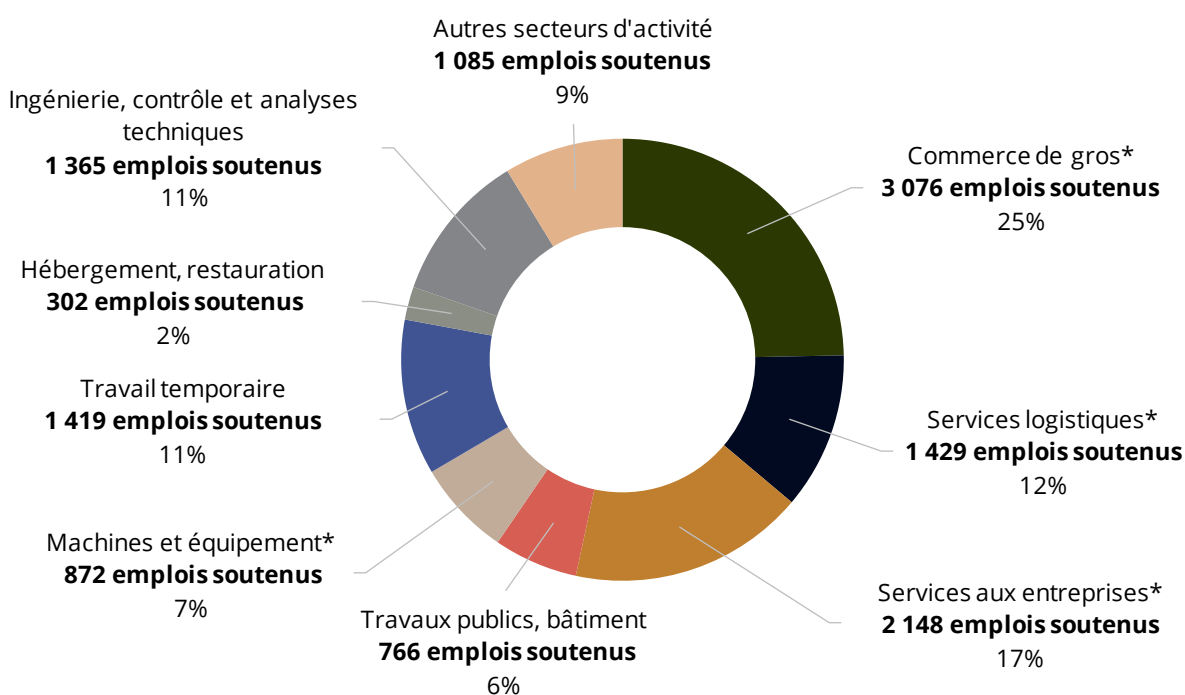
Source : CERC Auvergne-Rhône-Alpes

De nombreux secteurs d'activité impliqués

Les effets indirects et induits s'étendent à de nombreuses branches d'activité au-delà du strict périmètre de l'industrie des Carrières et Matériaux. La branche la plus fortement impliquée est celle du commerce de gros, notamment pour la fourniture de marchandises industrielles, avec 1/4 des emplois indirects et induits soutenus (3076). Viennent ensuite les secteurs des services aux entreprises (2148 emplois soutenus ; 17%), des services logistiques (1429 emplois soutenus ; 12%), de travail temporaire (1419 emplois soutenus ; 11%) et d'ingénierie, contrôle et analyses techniques (1365 emplois soutenus ; 11%).

Nota bene : les 530 emplois indirects et induits soutenus par la filière BPE dans l'industrie extractive (voir page 39) et appartenant au commerce de gros sont comptabilisés comme des emplois directs de la filière extractive. Ils sont donc ici retirés du calcul des emplois indirects et induits pour éviter les doubles comptes.

Répartition des emplois indirects et induits par branche d'activité



Source : CERC Auvergne-Rhône-Alpes

***Commerce de gros** : distributeurs et négociants de matériels et d'équipement, fournitures industrielles, distribution de combustibles et de produits annexes, etc.

***Services logistiques** : transport terrestre, entreposage

***Services aux entreprises** : services comptables, financiers, juridiques, assurances, nettoyage, sécurité et autres services de soutien.

***Machines et équipement** : Fabrication, entretien et réparation.

Une contribution fiscale significative pour les administrations publiques et les collectivités locales

21 M€

La contribution fiscale (hors impôt sur les sociétés) de l'industrie des Carrières et Matériaux de la région atteint 21 M€. Elle comprend notamment la taxe générale sur les activités polluantes (perçue au niveau national mais concernant uniquement l'industrie extractive), une contribution économique territoriale (dont la CFE cotisation foncière des entreprises et la CVAE - cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises) qui concerne essentiellement la fiscalité locale et abonde donc les budgets des collectivités locales, ainsi que d'autres taxes, parfois également collectées au niveau local, comme la taxe foncière.

Par son activité, les emplois générés et sa contribution fiscale, l'industrie des Carrières et Matériaux apparaît donc comme un élément structurant et indispensable de la vie économique locale.

Source : CERC Auvergne-Rhône-Alpes



©crédit photo : Axel Heise - Photothèque Eurovia

Méthodologie

La méthodologie de calcul de l'empreinte socio-économique nécessite la mobilisation de nombreuses sources d'information.

Afin de garantir l'homogénéité des données, la production, le chiffre d'affaires et les sites de production proviennent des résultats de l'enquête annuelle de branche menée par l'UNICEM sur la totalité des entreprises de matériaux de construction et produits de carrières.

Les effectifs salariés répartis selon le code NAF des entreprises n'ont pas été utilisés pour l'évaluation des emplois directs, en raison des entreprises multi-activités. Le calcul a été effectué **à partir de la masse salariale de la branche, des salaires moyens pour les entreprises soumises à la convention collective "Industrie des Carrières et Matériaux"** selon les catégories socio-professionnelles. Les emplois directs s'entendent en équivalent temps-plein pour la fabrication de granulats naturels et recyclés, pierres de construction, roches ornementales, minéraux industriels (hors activités de négoce et autres activités complémentaires).

Le modèle pour calculer les emplois indirects et induits s'appuie sur les travaux de l'économiste Wassily Leontief. Il repose sur l'utilisation de tables entrées-sorties symétriques (65 positions) **permettant de retracer les interdépendances entre l'ensemble des secteurs d'activité d'une économie donnée**. Les emplois induits nécessitent également l'utilisation **des salaires bruts versés aux salariés corrigés des charges salariales et du taux d'épargne**. La consommation des ménages a été répartie par secteurs d'activité selon les données disponibles dans les Comptes de la nation. Les effets liés aux dépenses des administrations publiques et aux salaires versés par les fournisseurs n'ont en revanche pas été simulés.

Différents contrôles de cohérence ont été effectués sur la répartition des coûts en particulier en comparaison des données nationales ESANE (Élaboration des Statistiques Annuelles d'Entreprises), d'un échantillon de comptes annuels d'entreprises régionales déposés auprès des greffes et de la répartition des coûts de production de l'indice GRA (indice du coût de la production de granulats pour la construction et la viabilité).

Les limites de l'analyse

La modélisation de l'empreinte socio-économique est en partie basée sur les tableaux entrées sorties nationaux. **La fiabilité des résultats dépend ainsi de la pertinence et de la stabilité des coefficients utilisés pour l'économie régionale**. De plus, les effets sur l'emploi ont été mesurés sans distinction "économie ouverte / fermée". Par ailleurs, le modèle considère implicitement que les entreprises sont en capacité de répondre à la demande quel que soit son niveau et qu'il n'y a pas d'économie d'échelle.

**Etude réalisée par la CERC Auvergne-
Rhône-Alpes, avec le soutien financier
de l'UNICEM Auvergne-Rhône-Alpes**



Avec le concours des membres et partenaire de la CERC



AQC Lyon
 AURA HLM
 BTP Banque Lyon
 CCI région Auvergne-Rhône-Alpes
 CCI Savoie
 CRPI Auvergne
 DDT 01
 DDT 03
 DDT 07
 DDT 15
 DDT 26
 DDT 38
 DDT 42

DDT 43
 DDT 63
 DDT 69
 DDT 73
 DDT 74
 Fédération du BTP 01
 Fédération du BTP 03
 Fédération du BTP 26/07
 Fédération du BTP 38
 Fédération du BTP 42
 Fédération du BTP 43
 Fédération du BTP 63
 Fédération du BTP 69
 Fédération du BTP 73

Fédération du BTP 74
 Fédération des SCOP BTP
 Auvergne-Rhône-Alpes
 FIBOIS Auvergne-Rhône-Alpes
 Pôle Habitat FFB AURA
 Métropole de Lyon
 Conseil régional de l'Ordre des
 architectes Auvergne-Rhône-Alpes
 Routes de France Auvergne-
 Rhône-Alpes
 UNGE Rhône-Alpes
 UNTEC Rhône-Alpes Auvergne

Et des membres du GIE Réseau des CERC



CERC AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

04.72.61.06.30 | contact@cercara.fr | www.cercara.fr |

CERC Auvergne-Rhône-Alpes

@cerc_ara

